

LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT DE L'ARMÉE DE JUILLET 1940 A NOVEMBRE 1942

Jacques de Lajugie, décembre 2023

N.B : Le texte ci-dessous fait suite à un premier article qui portait sur la première moitié des années 1930. Il est disponible en ligne sur le site de l'AASSDN (« [La montée des périls 1935-1940](#) »). Il ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, un certain nombre de sujets non négligeables, l'activité du PC Cadix par exemple, ayant délibérément été laissés dans l'ombre. L'auteur a, pour une bonne part, travaillé à partir des archives conservées au Service Historique de la Défense, la série 7 NN (communément appelée « Fonds de Moscou ») entre autres.

RETOUR SUR LES HEURS ET LES MALHEURS DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE L'ARMÉE AVANT ET PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE (II)

Juillet 1940-Novembre 1942 : LE TEMPS DES ÉPREUVES

1) Introduction.....	1
2) La « refonte » du Service après l'armistice.....	2
3) Quel environnement institutionnel et quels moyens ?.....	5
4) Quelles missions ?	13
5) Quelles relations avec les mouvements de Résistance ?	27
6) Conclusion	30

1) Introduction

Comme on peut s'en douter, l'effondrement des mois de mai et juin 1940 a été vécu par les personnels du Service comme un véritable séisme, intellectuel et moral, professionnel et personnel. Même s'ils partagent l'amère satisfaction d'avoir, dès le début des années 1930, alerté la hiérarchie militaire et le pouvoir politique sur la montée en puissance de l'Allemagne et sur les conséquences qu'elle était susceptible d'avoir, ils n'en assistent pas moins, en l'espace de six semaines, au naufrage du pays et de l'institution qu'ils ont fait le

choix de servir, souvent au péril de leur vie, notamment pour ceux qui ont combattu soit entre 1914 et 1918, soit sur les théâtres d'opérations extérieurs après 1918¹. On imagine sans peine l'abattement dévastateur et l'accablement profond qui n'ont pas manqué de les saisir. On en retrouve la trace dans le journal de marche du Colonel Rivet².

Pour autant, ni les dirigeants, ni les cadres du Service ne donnent à aucun moment le sentiment d'avoir le moindre doute sur les termes et, plus encore, sur la légitimité de leur mission. D'une part parce qu'ils considèrent l'armistice comme une simple suspension d'armes, ce qu'il est du reste sur le plan juridique³. D'autre part parce qu'ils ne croient pas un instant que la signature de l'armistice mettra si peu que ce soit un terme aux entreprises de l'Axe, que ce soit en zone libre ou en Afrique du Nord. Dès avant la fin du mois de juin, ils se rejoignent pour considérer que ce qui a été, tout au long des années 1930, leur mission prioritaire, c'est-à-dire prévenir et combattre les ingérences de l'Allemagne et, à un degré moindre, de l'Italie, n'a rien perdu de son actualité et qu'il est essentiel de préserver l'outil qui permettra de la remplir. C'est dans ce contexte qu'ils font le serment de ne pas « baisser la garde » malgré la dureté des temps⁴ et qu'ils engagent une réflexion sur le dispositif susceptible de permettre au Service de « persévérer dans son être » et de jouer pleinement son rôle.

2) La « refonte » du Service après l'armistice.

Si compréhensible que puisse paraître aujourd'hui la démarche engagée au lendemain d'une défaite sans précédent par le Colonel Rivet, elle ne va nullement de soi dans le contexte de l'époque. D'abord parce que les conventions d'armistice interdisent toute forme d'activité qui soit dirigée contre l'Allemagne et l'Italie. Ensuite parce que l'accord de l'échelon politique sur une refonte « cosmétique » du Service, a fortiori sur sa pérennité en l'état, n'est

1 Guerre du Rif au milieu des années 1920 ; guerre de Syrie au tout début des années 1920.

2 20 juin 1940 : « Heures d'affreuse angoisse ». 25 juin 1940 : « Deuil de la France... Journées d'infinie tristesse ». Les mots employés par le Colonel Rivet méritent d'autant plus d'être relevés qu'il n'exprime quasiment jamais ses sentiments personnels.

3 On ne trouve dans les témoignages (écrits ou oraux) laissés par les anciens du Service aucune critique (explicite ou implicite) contre la décision de demander et de signer l'armistice. C'est un débat qui n'a manifestement pas eu lieu à l'époque.

4 C'est devant le monument aux morts de Bon-Encontre (près d'Agen) que les cadres du Service, après une courte allocution du Colonel Rivet, prêtent serment de continuer la lutte coûte que coûte. Repliés au château de Brax (qui sera, à partir de la fin 1942, la base du groupe Morhange), le reste des personnels du Service en fera autant à l'initiative du Lieutenant-Colonel Malraison, adjoint du Colonel Rivet à l'époque.

Même si elle est plus « forte » que la moyenne, l'initiative prise par le Colonel Rivet n'est pas la seule de son espèce à l'époque. Dans ses Mémoires (« La nuit finira »), Henri Frenay rappelle l'Ordre Général que le Général Lescanne adresse le 26 juin 1940 aux personnels du 43^{ème} Corps d'Armée de Forteresse : « Restez fermes, restez confiants ! Restez fidèles les uns aux autres ! Les jours de deuil auront leur fin ».

pas acquise a priori. Enfin parce que les événements ont profondément dégradé les capacités opérationnelles du Service. Outre que ses équipes sont dispersées à la fin du mois de juin, une partie des agents⁵ et des H.C⁶ ont fait le choix ou jugent plus prudent de ne plus donner signe de vie, notamment pour ce qui concerne les agents doubles, le tout dans un contexte où les commandos spécialement constitués par l'Abwehr ont libéré une fraction significative de celles et de ceux qui avaient été arrêtés, condamnés et incarcérés pour espionnage avant le début des hostilités⁷.

En dépit d'un environnement incertain, pour ne pas dire adverse, le Colonel Rivet et ses collaborateurs les plus proches vont parvenir à leurs fins, au moins pour partie. Le dispositif qu'ils proposent à l'échelon politique et qui sera approuvé in fine, en grande partie grâce à l'appui que lui apporte le Général Weygand⁸, à l'époque Ministre de la Défense Nationale⁹ et, à un degré moindre, le Général Colson, a deux composantes :

2.1) La première a un caractère à la fois officiel et public. Elle est validée sans problème majeur (ce qui est pour le moins surprenant) par la partie allemande dans le cadre de la Commission d'Armistice de Wiesbaden à la fin du mois d'août 1940. Elle débouche sur la mise en place du Service des Menées Antinationales. Il comprend un échelon central (qui est installé à Royat), un BMA¹⁰ dans chacune des divisions militaires de la zone libre, un BMA dans chacun des trois pays d'Afrique du Nord et trois BMA au Levant¹¹. L'ensemble est placé sous l'autorité du Lieutenant - Colonel d'Alès¹², assisté par le Lieutenant – Colonel Bonotaux

5 Au début du mois de juillet 1940, le nombre des agents travaillant pour ce qui va devenir T.R ne dépasse pas 60.

6 Honorable Correspondant.

7 Tel est le cas, entre autres, de Charles Masson, officier de réserve dans l'Armée de l'Air. Recruté par l'Abwehr en 1937 et spécialisé dans le renseignement sur le secteur aéronautique, il est arrêté au mois d'août 1939 avec neuf complices. Condamné à mort pour espionnage et trahison par le Tribunal Militaire de Paris le 5 juin 1940, il sera libéré par l'occupant dès la fin du mois de juin. Le Service retrouve sa trace en 1942 alors qu'il travaille pour les services allemands de propagande à Paris (7NN 3318).

8 Le Service dispose d'un contact précieux et efficace auprès du Général Weygand en la personne de son aide de camp, le Capitaine Gasser (qui avait travaillé à la section « Allemagne » avant-guerre). C'est sur la recommandation du Capitaine Gasser que le Général Weygand recrutera le Capitaine Navarre pour prendre en charge le 2^{ème} Bureau de son État – Major quand il sera nommé Délégué Général du Gouvernement en Afrique Française. Arrêté sur dénonciation au mois de janvier 1943, le Capitaine Gasser sera incarcéré à la prison de Fresnes avant d'être déporté à Eisenberg à la fin du mois d'août 1943. Il sera libéré dans le courant du mois de mai 1945.

9 Il le sera du 17 juin 1940 jusqu'au début du mois de septembre 1940, date à laquelle il est nommé Délégué Général du Gouvernement en Afrique Française, poste dont il sera rappelé à la demande insistante de l'occupant au mois de novembre 1941.

10 Bureau des Menées Antinationales.

11 soit 14 BMA au total, à quoi s'ajoute l'échelon central.

12 Saint Cyrien de la promotion « Grande Revanche » (comme le Général de Larminat et le Général Schlessler), le Lieutenant-Colonel d'Alès sera relevé de ses fonctions sur ordre de l'Amiral Darlan à la fin du mois de

¹³ L'un et l'autre rapportent au Colonel Rivet qui, pour des raisons d'ordre juridique et par mesure de prudence, a été mis en « disponibilité fictive ».

2.2) La seconde des deux composantes a un caractère clandestin. Elle couvre, pour l'essentiel, les missions de sécurité militaire et de contre-espionnage¹⁴, les BMA lui servant d'écran protecteur. Placée sous l'autorité du Commandant Paillole, elle sera localisée à Marseille¹⁵ et camouflée, grâce à l'appui apporté au Service par un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture¹⁶ sous le vocable d'une société commerciale, l'entreprise des Travaux Ruraux¹⁷. Elle a des représentants dans la quasi-totalité des BMA, que ce soit en zone libre, en AFN ou, dans une moindre mesure, au Levant. Le dépouillement des archives montre qu'elle a également pris en charge la mission de sécurité militaire, notamment en AFN et en AOF.

Un point capital pour comprendre ce qui va suivre mérite d'être souligné. Afin de masquer ce qui reste l'objectif prioritaire de ceux qui dirigent le Service (à commencer par le Colonel Rivet) et d'obtenir l'accord de l'Allemagne et de l'Italie sur le dispositif proposé, il est présenté comme l'instance chargée de veiller à la sécurité de l'Armée d'Armistice¹⁸, de

mars 1942, en même temps que le Colonel Baril, chef du 2^{ème} Bureau et auteur d'un rapport jugé « insolent ». Il commandera le 6^{ème} Régiment de Cuirassiers jusqu'à la dissolution de l'Armée d'Armistice.

13 Ancien élève de l'École Polytechnique, artilleur de formation, laissé pour mort sur le champ de bataille à la fin du mois de mai 1940, évadé au tout début du mois de septembre 1940, le Colonel Bonotaux parviendra à gagner Londres au mois d'avril 1943. Il sera, à sa demande insistante, envoyé en mission en France à la fin du mois de juin 1943. Vraisemblablement trahi par Henri Dericourt, il sera arrêté par la Gestapo dès son arrivée à Paris. Incarcéré à la prison de Fresnes, il sera déporté au début du mois de mai 1944 au

14 Qu'il soit offensif ou défensif.

15 Marseille étant à la fois la ville d'origine du Commandant Paillole, un grand port et le point de passage naturel entre la zone libre et l'AFN.

16 Robert Préaud, à l'époque Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture.

17 L'utilisation d'une société commerciale pour dissimuler une activité clandestine et / ou contraire aux clauses des conventions d'armistice n'a pas été limitée au contre-espionnage. Le 2^{ème} Bureau en fera autant quand il constituera ex nihilo la société Technica pour abriter les activités de sa section « Allemagne ». Tous les officiers qui la composent seront arrêtés à la fin de l'année 1942 après avoir été dénoncés par un sous-officier du Service (qui avait accepté sous la menace de « travailler » pour l'Ast de Dijon) et par son épouse. L'un et l'autre seront jugés au mois de février 1951 par le Tribunal Militaire de Lyon et condamnés respectivement à 5 et 3 ans de prison.

Le Commandant Mollard utilisera le même artifice. Il mettra en place une société fictive (« Etienne Dubourg et Cie ») pour dissimuler les activités liées au camouflage du matériel (CDM). Le CDM disposait d'un correspondant dans chacune des Divisions Militaires de la zone libre. Il employait 1520 personnes au début du mois de novembre 1942. Le Commandant Mollard sera arrêté par l'occupant au début du mois de septembre 1943 et déporté à Buchenwald (dont il reviendra).

18 Mission qui est loin d'être anecdotique et qui débouchera sur une surveillance « pointilleuse », pour ne pas dire un « flicage », des personnels militaires, notamment pour prévenir toute tentative de ralliement à ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque la « dissidence ». La moindre rumeur, voire le moindre ragot, donne

prévenir les actions de sabotage d'où qu'elles viennent (ce qui recouvre implicitement celles qui pourraient être le fait soit des services britanniques, soit des services qui opèrent à partir de la Grande – Bretagne) et, plus encore, de combattre les « menées antinationales » sous toutes leurs formes, ce qui inclut ipso facto celles qui pourraient être imputées soit aux mouvements considérés comme « radicaux » (à commencer par le PCF), soit aux réseaux qui entendent lutter à la fois contre l'occupant et contre le régime de Vichy (qu'ils soient ou non liés au BCRA), soit aux services des pays qui étaient nos alliés jusqu'à la fin du mois de juin 1940, soit à ceux qui sont considérés, souvent sur la base d'éléments partiels et/ou fragiles, comme « suspects au point de vue national », voire « indésirables ». La lecture des directives données aux BMA dès la fin de l'automne 1940¹⁹ et, plus encore, dans le courant de l'année 1941²⁰ est révélatrice à cet égard. Le piège qui va, notamment à partir de la fin du printemps 1941, se refermer sur le Service et précipiter ses personnels dans l'ambiguïté, pour ne pas dire la schizophrénie, peut être considéré comme armé dès la fin de l'été 1940. Si réels que soient leur dévouement, leur sens du devoir et la sincérité de leur patriotisme, la culture (pour ne pas dire le culte) de l'obéissance qui les anime et les paralyse tout à la fois ne leur permettra pas d'y échapper.

3) Quel environnement institutionnel et quels moyens ?

Dans quel environnement institutionnel et avec quels moyens le Service va-t-il opérer à partir de l'automne 1940 ?

3.1) S'agissant de l'environnement institutionnel dans lequel le service évolue à partir de la fin de l'été 1940, il est différent, voire sensiblement différent, de ce qu'il était dans la seconde moitié des années 1930. Il le sera de plus en plus au fil du temps, notamment à partir du moment où l'Amiral Darlan devient Vice – Président du Conseil et, plus encore, à partir du moment où Pierre Laval lui succédera.

lieu à une véritable enquête. La lecture des archives est édifiante à cet égard, comme le montre, à titre d'exemple, la note que le BMA de la 7^{ème} DM (Bourg-en-Bresse) consacre le 7 octobre 1941 à un vétérinaire-assistant au 61^{ème} Régiment d'Artillerie : « Mauvais esprit. Manque d'esprit militaire. Soupçonné d'avoir servi en Espagne rouge comme combattant » (7 NN 2037).

19 Cf l'Instruction Ministérielle n° 13600 MA, en date du 28 novembre 1940. Elle est signée par le Général Picquendar, chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, par délégation du Secrétaire d'Etat (7 NN 2400).

20 Notamment le « Memento concernant la lutte contre les Menées Antinationales » (en date du 28 mars 1941) et les « Directives pour les Bureaux des Menées Antinationales » (en date du 25 juillet 1941). On les trouve dans le carton 7 NN 2101.

3.1.1) Les relations du Service avec l'Etat – Major de l'Armée de Terre resteront confiantes, y compris dans les semaines qui précéderont l'invasion de la zone libre. Elles le seront tout particulièrement avec le successeur du Colonel Gauché à la tête du 2^{ème} Bureau, le Colonel Baril²¹. Elles le seront également avec le Colonel Ronin, chef du SR Air²², d'autant qu'il rétablira rapidement les contacts qu'il avait avant l'armistice avec l'Intelligence Service²³. Les choses seront plus compliquées, pour ne pas dire plus, avec le SR Marine. D'abord parce qu'il reste à la fois sous l'autorité et à la main de l'Amiral Darlan, Secrétaire d'Etat à la Marine dès le début de l'été 1940. Ensuite parce qu'une fraction plus que significative des cadres du SR Marine doivent beaucoup (voire à peu près tout dans certains cas) à l'Amiral Darlan²⁴. Enfin parce que l'impact des opérations menées à Mers El Kébir et à Dakar sera tel que le SR Marine travaillera autant, sinon plus, sur la Grande – Bretagne que sur les pays de l'Axe quand sa hiérarchie le lui demandera.

3.1.2). Les relations du Service avec l'échelon politique, c'est-à-dire avec le Secrétariat d'Etat à la Guerre vont changer du tout au tout sur la période considérée. Très confiantes, comme on l'a vu, tant que le poste de Secrétaire d'Etat à la Guerre est occupé par le Général Weygand, elles le sont moins quand le Général Huntziger (qui avait été un des négociateurs de l'armistice) lui succède au début du mois de septembre 1940, en partie parce qu'il acquiert rapidement le sentiment que le Service n'a aucunement l'intention de respecter les clauses de l'armistice en s'abstenant de travailler sur les pays de l'Axe et qu'il n'est en mesure d'en contrôler ni l'activité, ni les initiatives²⁵. Pour autant et sans avaliser formellement quoi que ce soit, il laissera les dirigeants du Service faire ce qu'ils considèrent comme nécessaire pour remplir pleinement leur mission. Il n'hésitera pas à les protéger et à les défendre contre

21 Chargé de la section « Allemagne » du 2^{ème} Bureau de 1932 à 1939, le Colonel Baril prend le commandement du 2^{ème} Bureau au mois de décembre 1940. Il y recrute Henri Frenay. Pour avoir écrit, au tout début de l'année 1942, que les forces de l'Axe n'avaient plus aucune chance de l'emporter, il est relevé de ses fonctions à la demande expresse de l'Amiral Darlan et prend le commandement du 29^{ème} Régiment de Tirailleurs Algériens. Il trouvera la mort dans un accident d'avion à Beyrouth au mois de mars 1943.

22 Le Colonel Ronin prit le commandement du SR Air après avoir (brièvement) dirigé le Cabinet du Général Bergeret, Secrétaire d'Etat à l'Aviation. C'est en grande partie grâce à lui que le Colonel Rivet et ses collaborateurs les plus proches (à l'exception notable du Commandant Paillole) purent gagner l'Algérie par avion juste avant l'invasion de la zone libre.

23 Notamment avec le Group Captain Winterbotham, qui dirigea la section « Air » du Secret Intelligence Service de 1930 à 1945.

24 Une partie d'entre eux sont considérés soit comme des ADD (« Amis de Darlan »), soit, plus rarement, comme des ADF (« Amis de François »).

25 Il ne le cache pas au Colonel Rivet quand il le reçoit pour la première fois (« Retenez, lui dit il, que votre service ne rassure pas »). A la fin du mois d'août 1941, il lui dira (en substance) que l'activité des BMA, jugée excessive, « est de nature à compromettre l'activité gouvernementale ».

les attaques de tous ordres dont ils feront l'objet, notamment de la part de l'Amiral Darlan, à partir de l'été 1941²⁶.

Les choses vont prendre un tour tout autre à partir du mois de novembre 1941. D'abord parce que le Général Huntziger va disparaître, victime d'un accident d'avion. Ensuite parce que le Général Weygand (dont l'influence restait forte, y compris sur le Maréchal Pétain) va être relevé de ses fonctions sous la pression insistante de l'occupant. Enfin parce que le successeur du Général Huntziger à partir de la fin du mois d'avril 1942 sera le Général Bridoux, partisan convaincu de la collaboration, y compris sur le plan militaire, avec l'Allemagne²⁷. La cassure entre le Service et l'échelon politique est dès lors définitive et sans appel. Le Général Bridoux fera partie de ceux qui relayeront les interventions d'Otto Abetz et la position de Pierre Laval pour supprimer purement et simplement les BMA à la fin du mois d'août 1942.

3.1.3) Les relations avec la Chancellerie vont être aussi « fluides » après l'armistice qu'avant-guerre. Elles continuent de passer par le lien privilégié que le Service a établi depuis longtemps avec Henry Corvisy²⁸, et ce d'autant plus qu'il est rapidement nommé au poste stratégique de Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces, poste qu'il conservera jusqu'à la fin du mois de janvier 1944. Comme il l'avait fait dans la seconde moitié des années 1930, il s'inscrira quasiment toujours dans la ligne du Service pour ce qui concerne les dossiers

26 Notamment quand, au mois de juillet 1941, l'Amiral Darlan prononce un violent réquisitoire contre les BMA en Conseil des Ministres et met le Colonel Ronin aux arrêts de rigueur pour l'avoir insulté dans un cadre privé. Le Général Huntziger donnera instruction de s'opposer aux perquisitions que l'Amiral Darlan avait prescrit aux services de Police de mener dans les locaux du Service, ceux du SR Air en tout premier lieu.

27 Fils d'un officier général tué au feu au mois de septembre 1914, le Général Bridoux avait fait la connaissance de Fernand de Brinon dès avant la guerre. Il le rejoint au mois de mars 1941 pour exercer les fonctions de Secrétaire Général à la Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés. Il finira la guerre à Sigmaringen. Rapatrié en France et incarcéré au Fort de Montrouge, il parviendra à s'évader et à s'enfuir en Espagne. Il sera condamné à mort et à la dégradation militaire par contumace par la Haute Cour de Justice à la fin de l'année 1948. Il a laissé un journal (« Souvenirs de Vichy ») qui couvre la période comprise entre le mois d'avril 1942 et le mois d'avril 1944.

L'aîné de ses fils, officier d'active, rejoindra la LVF à partir de 1943 et la Waffen SS à partir du mois de septembre 1944. Il est décédé en Allemagne au mois de juillet 1945.

28 Considéré comme proche de Raphael Alibert, Garde des Sceaux entre le mois de juillet 1940 et le mois de janvier 1941, Henry Corvisy avait accepté de remplacer Paul Didier (i.e le seul magistrat qui ait refusé de prêter serment de fidélité au Maréchal Pétain) au poste de Sous-Directeur des Affaires Civiles et du Sceau au mois de septembre 1940, poste dont Paul Didier venait d'être écarté. Incarcéré du mois de septembre au mois de décembre 1944, il fera l'objet d'une mesure de révocation sans droits à pension, notamment à cause du rôle qu'on lui prêtait dans l'élaboration de la loi du 14 août 1941 sur les « sections spéciales ». Elle sera annulée au mois de juillet 1957 par le Conseil d'Etat, motif pris de ce qu'Henry Corvisy n'avait pas été mis en mesure de présenter sa défense.

touchant à la répression de l'espionnage et de la trahison. Chargé es qualité de présenter les recours en grâce au Maréchal Pétain, il plaidera la plupart du temps pour leur rejet, notamment quand les requérants travaillent ou ont travaillé pour l'Abwehr, a fortiori s'ils sont de nationalité française²⁹.

3.1.4) Il y a au moins deux institutions dont les relations avec le Service vont s'inscrire plus, voire beaucoup plus, dans le registre de la rupture que dans celui de la continuité par rapport à la période de l'avant- guerre.

. La première est le ministère des Affaires Etrangères. Les circonstances et le contexte institutionnel étant ce qu'ils sont, ce n'est pas surprenant. On ne trouve dans les archives aucune trace d'un quelconque différend entre deux institutions dont les rapports avaient pourtant été pour le moins conflictuels, pour ne pas dire tumultueux, tout au long des années 1930³⁰.

La seule exception à la règle tient à l'activité et au comportement de Fernand de Brinon en tant que Délégué Général du Gouvernement Français dans les Territoires Occupés à compter du mois de novembre 1940. Il est, de longue date et à juste titre, considéré comme « suspect » par le Service et surveillé en conséquence, notamment à cause des relations étroites qu'il entretient avec Otto Abetz à Paris et Krug Von Nidda à Vichy. Il l'est également parce qu'il prend rapidement l'habitude de délivrer des laissez-passer pour la zone libre et l'AFN sans consulter si peu que ce soit les services compétents pour en connaître³¹.

. Si paradoxal que ce soit, c'est avec les services du ministère de l'Intérieur et, par voie de conséquence, avec le Contrôle Général de la Surveillance du Territoire que les relations vont être à la fois plus délicates et plus compliquées qu'avant – guerre, notamment à partir de l'été 1941.

- Les dirigeants du Service le constatent dès l'été 1940. Contact par le Lieutenant – Colonel d'Alès pour reprendre la lutte contre les agents de l'Axe, le Contrôleur Général Castaing (qui dirige la Surveillance du Territoire depuis 1934) reste sur la réserve. D'une part parce que les conventions d'armistice proscrivent explicitement toute

29 Henry Corvisy n'est pas le seul relai du Service dans la magistrature. On peut également citer le nom de Gaston Cassagneau. Avocat Général à la Cour de Cassation depuis 1938, il sera Procureur Général au procès de Riom en 1942, ce qui lui vaudra d'être mis à la retraite d'office au titre de l'épuration administrative. Il avait commandé le Bureau de Centralisation des Renseignements (BCR) de Lille entre la déclaration de guerre et l'armistice.

Fait qui mérite d'être relevé, la déclaration liminaire qu'il fera au début du procès de Riom sera formulée dans les termes suivants : « Je viens de dépouiller des monceaux de documents et j'en arrive à la conviction absolue que notre 2^{ème} Bureau et notre SR ont fait savoir avant la guerre à notre commandement et à notre Gouvernement tout ce qu'ils devaient savoir sur l'Allemagne, de sa force et des projets de son Führer ».

30 Les archives de la Délégation Française auprès de la Commission d'Armistice de Wiesbaden montrent que les diplomates et les personnels militaires ont travaillé en bonne entente. Les souvenirs publiés en 1976 par Armand Bérard vont dans le même sens.

31 Note T.R n° 120 en date du 23 avril 1941 (7 NN 2116).

activité dirigée contre l'Allemagne et l'Italie. D'autre part parce qu'il ne s'estime pas en droit d'aller dans le sens proposé par son interlocuteur sans y avoir été formellement autorisé par sa hiérarchie. L'entretien organisé deux jours plus tard entre le Colonel Rivet et le Directeur Général de la Sûreté Nationale, Albin Didkowski³², n'est pas plus productif.

Deux choses vont permettre de débloquer la situation. D'une part le remplacement dès le 8 aout 1940 d'Albin Didkowski par Henry Chavin³³. D'autre part, et plus encore, la décision prise par André Castaing de reprendre à l'identique la collaboration avec le Service pour contrer les ingérences de l'Axe. Il la paiera au prix fort trois ans plus tard³⁴.

- Les choses vont prendre un tour à la fois plus politique et plus inquiétant à partir de l'été 1941, c'est-à-dire quelques mois après que l'Amiral Darlan a succédé à P.E Flandin comme Vice – Président du Conseil, fonction qu'il cumule (entre autres) avec celle de Secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Méfiant vis-à-vis du Service (dont il ne contrôle ni les cadres, ni le fonctionnement, ni les activités alors qu'il a, depuis plusieurs années, mis le SR Marine en coupe réglée), il entend à la fois marquer son emprise sur les services de Police et couper aussi nettement que possible le lien qui unit, par construction en temps de guerre, la Surveillance du Territoire à l'ensemble BMA / TR. Il va faire le nécessaire pour y parvenir. D'abord en s'appuyant sur un de ses anciens subordonnés, promu adjoint au Secrétaire Général pour la Police, Henri Rollin³⁵, afin de contrôler et de diriger de facto la Surveillance du Territoire. Ensuite en « déconnectant » l'ensemble BMA / TR de la Surveillance du Territoire, le décret du 7 juillet 1941 ayant pour conséquence de placer les postes de la Surveillance du

32 Albin Didkowski sera nommé Préfet de l'Isère au mois d'aout 1940. Il en démissionnera au mois d'aout 1943. Arrêté par la Gestapo, il sera déporté en tant que « personnalité-otage » au château d'Eisenberg à la fin du mois de juin 1944. Il y sera détenu jusqu'à la fin du mois d'avril 1945.

33 Encore qu'Henry Chavin n'ait pas eu un comportement sensiblement différent de celui de son prédécesseur. Il laissera André Castaing décider en son âme et conscience de ce qu'il doit faire sans le « couvrir » si peu que ce soit.

Henry Chavin restera Directeur de la Sûreté Nationale jusqu'au mois de février 1941. Il sera ensuite Secrétaire Général pour la Police. Nommé Conseiller d'Etat au mois de septembre 1941, il sera suspendu de ses fonctions au mois d'aout 1944 et révoqué au mois d'octobre 1945.

34 André Castaing sera arrêté et déporté par l'occupant en 1943.

35 Entré dans la Marine en 1903, Henri Rollin y sert jusqu'en 1919. Il est de 1925 à 1939 correspondant du journal « Le Temps » à Moscou (où il est supposé avoir travaillé pour le Service, ce que le dépouillement des archives ne permet pas de confirmer). Il est mobilisé comme chef du 2^{ème} Bureau du Centre de Renseignements Maritimes du Havre avant de travailler pour le SR Marine jusqu'au mois de février 1941, date à laquelle il rejoint le Cabinet de l'Amiral Darlan.

Rayé des cadres du corps préfectoral peu de temps après que Pierre Laval a été nommé Président du Conseil, Henri Rollin sera « exfiltré » au mois de février 1943 par le MI 6. Il ne rentrera en France qu'en 1955.

Henri Rollin avait publié en 1930 « L'apocalypse de notre temps ». Il y montrait que les « Protocoles des Sages de Sion » ne sont qu'un faux grossier. L'ouvrage sera saisi et mis au pilon par l'occupant dès le mois d'aout 1940.

Territoire sous l'autorité des Intendants de Police (alors qu'ils relevaient, en toute logique, de l'administration centrale) et de ne plus calquer les circonscriptions de la Surveillance du Territoire sur les Régions ou les Divisions Militaires (comme c'était le cas depuis le milieu des années 1930). Enfin en enlevant au mois de septembre 1941 à l'autorité militaire la responsabilité de la police du contre – espionnage pour la transférer à l'autorité civile, c'est-à-dire au ministère de l'Intérieur, et ce alors que l'état de siège (tel que défini et régi par la loi du 9 août 1849) est toujours en vigueur³⁶. Les modifications demandées par le Secrétariat d'Etat à la Guerre à la Vice – Présidence du Conseil afin de « continuer à assurer la lutte contre l'espionnage dans de bonnes conditions » resteront lettre morte.

- La volonté de « casser » le binôme que constituaient le Service et la Surveillance du Territoire alors qu'il s'acquittait aussi bien que possible de sa mission dans un contexte plus que compliqué ne sera pas sans conséquences, négatives pour l'essentiel. D'une part parce que chacune des composantes du binôme aura tendance à travailler pour son compte et dans son coin, ce qui engendrera méfiance, interférences et dysfonctionnements³⁷. D'autre part parce qu'il n'est pas ou plus possible, a fortiori aujourd'hui, de savoir qui fait quoi et / ou qui a fait quoi, notamment dans le cadre des opérations menées, surtout à partir de l'été 1941, soit contre ce qu'on appelait à l'époque la « dissidence », soit contre les services britanniques (I.S et SOE) ou le SR Interallié³⁸.

36 Décret du 14 septembre 1941 (7 NN 2101). La loi du 9 août 1849 stipule que, dès la déclaration de l'état de siège, les pouvoirs dévolus à l'autorité civile en matière de police et de maintien de l'ordre sont transférés à l'autorité militaire. L'état de siège est resté en vigueur du 1^{er} septembre 1939 au 12 octobre 1945.

37 On en trouve de nombreuses traces dans les archives. Commentant une note adressée au mois de décembre 1941 par Henri Rollin au Contre-Amiral Dupré, Secrétaire Général adjoint à la Présidence du Conseil, note qui n'a été transmise ni au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Guerre, ni au chef du Service des Menées Antinationales (alors qu'elle aurait dû l'être puisqu'elle portait sur la collusion de l'Abwehr et de son équivalent espagnol), le rédacteur conclut son propos sur ces mots : « Une telle interprétation des textes interministériels en vigueur ne semble pas de nature à établir entre les BMA et les services de la Surveillance du Territoire une collaboration cependant indispensable ».

L'arrestation de Gilbert Turck (qui avait travaillé pour le compte du Service comme adjoint du Commandant Brochu jusqu'au mois de juin 1940) à la suite d'un parachutage qui a mal tourné au mois d'août 1941 donne lieu à une véritable « concurrence » entre la Surveillance du Territoire (qui interroge Gilbert Turck dans une caserne de Montluçon) et les dirigeants du Service (qui parviendront à obtenir à la fois un non-lieu du juge d'instruction en charge du dossier et la libération de Gilbert Turck). Agent du SOE en mission en France, Gilbert Turck sera à nouveau arrêté à Paris au mois de juillet 1942 et déporté à Buchenwald, puis à Dora. Il en reviendra au mois d'avril 1945.

38 On en trouve un exemple dans la polémique qui oppose en 1956 Roger Wybot (qui servait à l'époque sous le nom de Roger Warin au BMA de la 15^{ème} DM à Marseille) à Paul Paillole sur les circonstances qui avaient débouché sur sa propre arrestation et sur celle de Pierre Fourcaud. Paul Paillole estime qu'elle est intervenue à l'initiative de la Surveillance du Territoire, soucieuse de mettre en évidence la proximité du Service avec un agent important de la France Libre (Bulletin de l'AASSDN n° 11)

3.2). Avec quels moyens va-t-il opérer, dans un contexte contraint à tous égards, à partir de la fin de l'été 1940 ?

3.2.1) S'agissant des moyens financiers, les archives disponibles n'en disent à peu près rien, ce qui n'est pas surprenant, toute information sur le sujet étant considérée comme confidentielle dans la mesure où le dispositif mis en place dans le courant de l'été 1940 a un caractère semi – clandestin. Il a d'ailleurs été financé, au moins partiellement, par un prélèvement significatif sur la caisse des régiments dissous après l'armistice.

Si rien ne permet d'évaluer les moyens alloués au Service en construction budgétaire, un certain nombre de données n'en sont pas moins disponibles soit sur l'exécution budgétaire, soit sur le montant des dépenses prévisionnelles. Alors que le budget du Service ne dépassait pas 15 MF (soit 8 M€ 2022) en 1939, le montant des dépenses engagées en 1941 s'établit à 41,53 MF (soit 15,8 M€ 2022). Quant au montant des dépenses prévisionnelles, il est évalué à 44 MF (soit 13,91 M€ 2022) pour l'année 1942 et à 43,46 MF (soit 11,08 M€ 2022) pour l'année 1943. Il est évidemment impossible de savoir comment elles ont été couvertes. Il est peu probable qu'elles l'aient été par des ressources de nature budgétaire, sinon dans des proportions qui n'ont pu être que limitées. Sans doute l'ont-elles été par prélèvement sur les fonds secrets (qu'il s'agisse de ceux du Secrétariat d'Etat à la Guerre, au moins tant que son titulaire a été le Général Huntziger, ou de ceux du Cabinet du Maréchal Pétain) ou par la mobilisation d'une partie des réserves constituées au fil des années par le Service depuis le début de la première Guerre Mondiale.

Il reste que la contrainte budgétaire n'a ni disparu, ni diminué sur la période considérée. Elle est présente, sinon forte, à la fois au niveau des instances centrales (Royat et, dans une moindre mesure, Marseille) et à celui des postes, qu'ils soient situés en province, en AFN ou à l'étranger (à Berne ou à Madrid pour ne citer que les plus importants et / ou les plus « sensibles »). Le fait que le rapport mensuel d'activité de chacun des BMA fasse un point précis tant sur le montant et la décomposition des dépenses engagées que sur la situation de caisse en début et en fin de mois (ce qui était déjà la règle avant la déclaration de guerre) est révélateur à cet égard. Le fait que le Colonel Rivet ait régulièrement consulté un bon connaisseur de la matière budgétaire, le Contrôleur Général Lachenaud³⁹, sur les moyens permettant de contourner et/ou de régler les problèmes financiers que rencontrait périodiquement le Service l'est également.

39 Le Contrôleur Général Lachenaud avait servi dans les services administratifs de l'Armée de Terre de 1935 à 1940. Il sera le premier Président de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale. Il sera également le fondateur de l'AGPM.

3.2.2) S'agissant des moyens en personnel, il est compliqué d'en avoir une idée précise d'en avoir précise faute de données à la fois homogènes et fiables. D'abord parce que le périmètre des chiffres disponibles n'est qu'exceptionnellement précisé, ce qui ne permet pas de savoir s'il ne couvre que la métropole ou s'il inclut également l'AFN, le Levant et l'AOF (Dakar). Ensuite parce que les chiffres disponibles ne concernent le plus souvent que l'effectif des BMA, celui de T.R n'étant cité (sans détail aucun) qu'une seule fois. Enfin parce que l'effectif total (personnels auxiliaires inclus) n'est que rarement précisé (sauf dans les rapports d'activité d'une partie des BMA), le seul qui le soit régulièrement étant celui des officiers, qu'ils soient d'active ou placés en congé d'armistice.

Si sujets à caution, voire contradictoires que soient les chiffres disponibles, on peut évaluer les effectifs du Service sur les bases suivantes :

- Comme de bien entendu, ils diminuent sensiblement après l'armistice. D'une part parce qu'une bonne partie de ceux qui avaient été affectés au 5^{ème} Bureau⁴⁰ après la déclaration de guerre sont soit démobilisés, soit en captivité. D'autre part parce que le dispositif mis en place à partir du mois d'août 1940 ne porte que sur la zone libre, même si le Service essaiera un peu plus tard de prendre pied en zone occupée⁴¹. Quant aux postes qui étaient les plus importants et les mieux « armés » jusqu'à la fin du printemps 1940, ils sont, par construction, démantelés⁴².
- L'effectif des BMA est le mieux connu, au moins en début de période. Le tableau daté de la fin du mois d'octobre 1940 (tableau qui couvre la métropole, l'AFN et le Levant) permet de l'évaluer à 112 personnels⁴³, dont 29 officiers d'active, 31 officiers en congé d'armistice et 52 personnels auxiliaires. Les archives disponibles ne permettent pas de savoir précisément comment il a évolué jusqu'à la dissolution des BMA, intervenue à la fin du mois d'août 1942. Il n'est pas dit qu'il ait sensiblement augmenté. D'une part parce que la méfiance du pouvoir politique à l'endroit des BMA

40 Nouvelle appellation du Service à compter de la déclaration de guerre.

41 Une extension de T.R 112 (Limoges) sera mise en place à Paris au tout début de l'année 1941. Elle fut confiée au Lieutenant Martineau qui fut très, pour ne pas dire trop, actif. Les imprudences qu'il commit, notamment en procédant trop rapidement à des recrutements hasardeux, conduisirent à son arrestation au mois de novembre 1941. Condamné à mort et menacé d'être exécuté à bref délai, il accepta de travailler pour le compte de l'Abwehr, ce qu'il fit effectivement.

Les missions de T.R 112 bis furent reprises par une « extension de T.R 113 (Clermont- Ferrand), 113 bis. Elle fut confiée au Lieutenant Garder jusqu'à ce qu'elle soit démantelée par l'occupant au mois de septembre 1943. Le Lieutenant Garder fut arrêté et déporté.

42 Cf le BENE (Bureau d'Etudes du Nord Est) à Lille, le SCM (Service des Communications Militaires) à Belfort et le BREM (Bureau Régional d'Etudes Militaires) à Metz. A titre d'exemple, 17 personnes travaillaient au BREM à la veille de la guerre (sans compter les effectifs déployés dans les postes annexes de Thionville et de Luxembourg).

43 Probablement un peu plus car le tableau (qu'on trouve dans le carton 7 NN 2130) ne prend pas en compte le poste de Dakar. L'effectif total des BMA est vraisemblablement plus proche de 115, voire de 120 personnels à la fin de l'année 1940.

et de leur activité ne cesse de croître à partir des premiers mois de l'année 1941. D'autre part parce que les chiffres dont on dispose sur l'effectif d'une partie au moins des BMA sont, au moins pour l'essentiel, cohérents par rapport à celui qui découle du tableau en date de la fin du mois d'octobre 1940⁴⁴.

- Pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer, on ne trouve dans les archives aucune information, même parcellaire, sur l'effectif de T.R. La seule méthode qui permette de l'approcher est de procéder par recoupements. On peut l'évaluer à 70 personnels environ, dont un peu plus de 30 officiers, au début du mois de novembre 1940. Il va rapidement monter en puissance pour s'établir à 200 personnels, dont 85 officiers, à la fin du mois de juin 1941. Il n'augmentera pas sensiblement ensuite⁴⁵.

S'agissant des personnels employés (formellement ou pas) par T.R, il importe de mentionner la population des agents (quel que soit leur statut) et / ou des H.C. Leur nombre a été ramené à 60 seulement au tout début du mois de juillet 1940, ce qui n'est guère que la conséquence mécanique de la défaite et de la prudence élémentaire qu'elle inspire à la plupart de ceux qui travaillaient pour le Service jusqu'au printemps 1940. Il va rapidement monter en puissance à mesure que le « plan de charge »⁴⁶ et l'effectif de T.R s'étoffent. Il va passer de 60 au début du mois de juillet 1940 à 429 au début du mois de juillet 1941 et à 674 (dont 126 agents de pénétration) au début du mois de novembre 1942.

4) Quelles missions ?

Comment et dans quelles conditions le Service s'est-il acquitté de la mission qui lui a été confiée et dont les termes étaient pour le moins ambigus ?

4.1) La lutte contre les entreprises diligentées par les pays de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu, en zone libre et en AFN a manifestement été la priorité n°1 du Service.

4.1.1) Les agents de l'Abwehr, dont il faut relever que beaucoup sont de nationalité française⁴⁷, et du SIM ou de l'OVRA représentent, et de loin, la majorité des arrestations

44 A la fin du mois de septembre 1942, 15 personnes travaillent au BMA 15 (Marseille), 12 au BMA 16 (Montpellier) et 10 au BMA 12 (Limoges). En supposant que l'effectif moyen des BMA en métropole soit de 11 personnes et en y ajoutant à la fois l'effectif de l'échelon central et celui des postes situés en AFN, on peut évaluer l'effectif total des BMA à un niveau compris entre 140 et 150 personnes juste avant leur dissolution.

45 L'effectif total du Service (BMA + T.R) est évalué à 387 personnes (dont 149 officiers) à la fin du mois de juin 1941 et à 399 personnes (dont 146 officiers) au début du mois de mai 1942 (99 VE 05525).

46 En témoigne ce qu'écrit à la fin du mois de juillet 1940 l'officier qui est en charge de l'annexe de Pau de ce qui va devenir T.R 117 (qui sera localisé à Toulouse) : « On continue plus fort que jamais ».

47 D'après une note de T.R en date du 15 juillet 1942, 66 % des 2000 espions interpellés entre 1938 et 1941 étaient de nationalité française (7 NN 2261).

opérées sur la période considérée. Même si les chiffres disponibles doivent être maniés et interprétés avec précaution car ils n'ont pas toujours été établis sur la base d'un périmètre homogène⁴⁸, il n'y a pas ou peu d'ambiguïté sur ce point. Pour s'en tenir aux affaires d'espionnage qui concernent les pays de l'Axe et qui ont été transmises à la justice militaire sur un périmètre comprenant la zone libre, l'AFN, le Levant et l'AOF, leur nombre serait passé de 528 en 1940 à 1129 en 1941 et à 1021 sur les dix premiers mois de 1942. On aboutit à une conclusion à peu près identique en privilégiant une période plus courte, les quatre premiers mois de l'année 1942 par exemple. Elle est d'autant plus révélatrice qu'elle couvre les derniers mois du Cabinet Darlan, dont la ligne politique penche de plus en plus vers l'Allemagne à mesure que passe le temps, y compris en matière d'échange de renseignements et de lutte contre l'espionnage. Même dans ce contexte, le nombre des arrestations pour espionnage s'établit à 287, dont 74,9 % concernent des agents travaillant soit pour l'Allemagne, soit pour l'Italie, soit pour l'Espagne.

4.1.2) La chaîne pénale fonctionnant à plein en matière de lutte contre l'espionnage et la trahison, l'augmentation des arrestations qui frappent les agents de l'Axe, à partir du tout début de l'année 1941 notamment, débouche mécaniquement sur celle des condamnations. Calculé sur un périmètre comprenant la zone libre, l'AFN, le Levant et l'AOF, leur nombre est multiplié par trois sur la période considérée, passant de 363 en 1940 à 982 en 1941 et à 1091 sur les dix premiers mois de 1942.

Les condamnations ne sont pas seulement plus nombreuses. Elles sont aussi plus lourdes en moyenne que dans la deuxième moitié des années 1930. Malgré un contexte à la fois mouvant et compliqué, 42 condamnations à mort sont prononcées par la justice militaire entre le début de l'année 1941 et le début du mois de novembre 1942, à quoi s'ajoutent entre 10 à 50 mesures D⁴⁹. Les peines qui sont prononcées par ailleurs et qui sont, dans la grande majorité des cas, supérieures, voire sensiblement supérieures, à 5 ans de travaux forcés le sont quelle que soit la motivation des accusés (l'idéologie ou, plus fréquemment,

48 On ne sait pas toujours si les chiffres cités en matière d'arrestations pour espionnage et / ou pour trahison ne concernent ou pas que les puissances de l'Axe. Ils peuvent ne porter que sur la zone libre ou couvrir également l'AFN, le Levant et l' AOF. Pour en rester à la zone libre, Gaby Aron-Castaing évalue à 614 (soit 65 % du total) le nombre des agents de l'Abwehr arrêtés par la Surveillance du Territoire entre le début de l'année 1941 et le début du mois de novembre 1942 alors que les archives privées de Paul Paillole l'évaluent à 815 en zone libre en AFN sur la période comprise entre le début de l'année 1941 et la fin du mois de juin 1942.

Quant aux chiffres cités par Paul Paillole en matière d'arrestations (qui auraient été au nombre de 1200 en zone libre et en AFN), il est impossible de savoir s'ils ne concernent que les agents de l'Abwehr, les agents de l' Axe ou l'ensemble de ceux qui ont été arrêtés pour espionnage, quel que soit le service employeur (ce qui inclurait à tout le moins l'I.S et le SR Interallié).

49 Les mesures D (D pour « Destruction » ou pour « Définitive ») sont des liquidations extrajudiciaires. Toutes n'ont pas été le fait du Service. Une bonne partie d'entre elles ont eu un caractère « informel », comme c'est le cas de celles qui ont été exécutées à Marseille par le Commissaire Blémant et les hommes de main qu'il avait recrutés, notamment dans la pègre locale.

On trouve dans les archives une note de l'Amiral Darlan, prescrivant une mesure D à l'encontre d'un agent de l'Abwehr de nationalité française (1 K 545/ 1362).

l'appât du gain) et quelle que soit leur nationalité, y compris celle des pays de l'Axe. 49 agents de nationalité allemande et 18 agents de nationalité italienne seront arrêtés et condamnés pour espionnage en zone libre et en AFN entre la fin du mois de juin 1940 et la fin de l'année 1941. 41 étaient incarcérés et en attente de jugement à la fin du mois de février 1942⁵⁰.

4.1.3) Le Service ne se borne pas, loin de là, à lutter contre les entreprises des pays de l'Axe en matière d'espionnage, même si c'est, par construction, la première et la plus « sensible » de ses missions, a fortiori dans le contexte de l'époque. Il mobilise également une partie importante de ses moyens pour identifier, surveiller et contrôler les vecteurs utilisés ou susceptibles d'être utilisés par les pays de l'Axe pour renforcer leur présence, leur audience et leur influence à la fois en zone libre, en AFN et, à un degré moindre, au Levant. Les éléments contenus dans les archives le confirment sans la moindre ambiguïté. Quelques exemples permettent d'en témoigner :

. Les moyens qui sont mis en œuvre au jour le jour pour surveiller et limiter autant que possible l'activité des Commissions d'Armistice, notamment en AFN. D'abord parce que leurs effectifs sont loin d'être négligeables et augmentent tendanciellement au fil du temps⁵¹. Ensuite parce qu'elles abritent un certain nombre d'agents de l'Abwehr et du SIM. Enfin parce qu'elles portent évidemment un intérêt marqué aux efforts déployés dès après la signature de l'armistice pour camoufler un maximum de matériels militaires, que ce soit en métropole ou en AFN⁵².

Dans ce contexte, les membres des Commissions d'Armistice sont étroitement surveillés. Les plus importants d'entre eux sont « filés » et systématiquement écoutés. Leurs déplacements sont anticipés et « encadrés » de façon telle qu'ils ne puissent déboucher sur rien ou à peu près rien. Leurs contacts avec la population sont identifiés et, le plus souvent fichés. Ceux qui ne sont pas considérés comme justifiés ou dont les services compétents n'ont pas été informés préalablement donnant lieu à une convocation et à un « examen de

50 7 NN 2713. 13 des 49 agents allemands avaient été condamnés à mort.

51 La Commission Allemande d'Armistice au Maroc comprenait 190 personnels (à quoi s'ajoutaient les 67 personnels du détachement de liaison en Algérie et en Tunisie). Quant à la Commission Italienne d'Armistice, son effectif s'établissait à 435 personnels à la fin du mois de novembre 1941.

52 Sur dénonciation d'un légionnaire de nationalité allemande, la Commission Allemande d'Armistice met à jour un dépôt clandestin d'armes au domicile d'un officier du 2^{ème} REI (qui ne fera l'objet que d'une sanction « cosmétique ») au mois de septembre 1941. Il avait été constitué au tout début de l'année 1941 (1 P 135).

Dans le même registre, le Tribunal Militaire de Casablanca prononcera au mois d'octobre 1942 la peine de mort contre un ressortissant français, originaire de Moselle, qui, par esprit de vengeance (il avait été licencié du Parc des Transmissions), avait dénoncé à la Commission Allemande d'Armistice un dépôt clandestin de matériels. Sa peine sera commuée par le Maréchal Pétain en travaux forcés à perpétuité au mois de mars 1942 (7 NN 2679).

situation »⁵³. Il arrive qu'ils soient inculpés, jugés et condamnés, notamment quand il s'agit de personnels militaires.

. Les efforts qui sont engagés dès la fin de l'été 1940 pour identifier et surveiller ceux qui sont en relation avec l'Abwehr ou dont le profil est tel qu'ils pourraient être tentés soit pour des motifs d'ordre idéologique, soit pour des motifs d'ordre financier de proposer leurs services à l'Abwehr (qui privilégie dès la fin de l'année 1940 le recrutement d'agents français ou francophones). Les archives des BMA fourmillent d'enquêtes visant des individus considérés comme suspects, notamment quand ils sont originaires d'Alsace – Lorraine, quand leur épouse est allemande ou quand ils pratiquent ostensiblement la langue allemande. Le fichier des individus soupçonnés d'être en relation avec l'Abwehr ne cesse de s'enrichir au fil du temps. Alors qu'il était limité à 200 noms au début du mois de novembre 1940, il en contient 2500 au début du mois d'avril 1941. Quant aux agents de l'Abwehr qui sont considérés comme identifiés en métropole, leur nombre passe de 80 à 600 dans le même temps⁵⁴.

4.1.4) Loin d'être limitée à la lutte contre les agents de l'Axe et à l'identification de ceux qui sont considérés comme susceptibles de les rejoindre, l'activité du Service couvre un champ plus large. Autant, sinon plus, qu'avant – guerre, elle vise à repérer, signaler et contrôler les mouvements et les individus faisant ou susceptibles de faire cause commune avec l'occupant et prêts à l'assister, y compris sur le plan sécuritaire, ou à lui servir de relai, notamment en matière de propagande. Une fois identifiés, ils font l'objet d'une mesure ES, c'est-à-dire qu'ils sont incorporés dans un fichier ad hoc « en attendant de pouvoir remettre de l'ordre à la Libération ». 125 000 « agents et suspects » l'auraient été, si on en croit Paul Paillolle⁵⁵.

Que recouvre la population de ceux qui, comme avant – guerre, sont qualifiés de « suspects au point de vue national » ? On y retrouve les « cibles » naturelles, pour ne pas dire traditionnelles, du Service :

. S'agissant des personnes physiques, sont visées celles qui affichent leur proximité avec le Reich et / ou leur soutien à la politique de collaboration avec l'Allemagne, les uns et les

53 Un ressortissant hollandais, homme de lettres, est arrêté à la fin du mois de février 1942 pour avoir écrit à plusieurs reprises à la Commission Allemande d'Armistice d'Aix en Provence afin de dénoncer des éléments qu'il considérait comme proches du PCF et de la France Libre, le Commissaire de Police de Cagnes sur Mer entre autres. Il fait l'objet d'un Ordre d'Informers du Général commandant la 15^{ème} DM dix jours plus tard (7 NN 3315)

54 Dans le même registre, le nombre des antennes de l'Abwehr que le Service déclare avoir identifié en France passe de 7 au début du mois de novembre 1940 à 14 au début du mois d'avril 1941. Le Colonel Paillolle estime que le Service aura identifié sur la période considérée 42 postes ou antennes de l'Abwehr et 17 postes de la Sipo-SD (1 K 545 / 232).

On trouve dans les archives du BMA de la 15^{ème} DM (Marseille) une note en date du mois de septembre 1942. Elle contient une « liste d'individus connus pour exercer une activité au profit de l' Abwehr et dont la mise en cause n'est pas ou n'a pas été possible pour différentes raisons ». Elle comprend 101 noms, dont 44 français.

55 A titre d'exemple, on y trouve, entre autres, le nom et la fiche de Mgr Mayol de Lupé (qui sera l' aumônier de la LVF).

autres étant régulièrement placés sur écoutes⁵⁶, quels que soient leur statut social ou les fonctions qu'ils exercent. Sont également fichées ES celles qui sont en relation⁵⁷ ou en affaires⁵⁸ avec l'occupant, que ce soit en zone libre ou en zone occupée, la liste de celles qui entrent en contact, épistolaire ou pas, avec les Commissions d'Armistice étant régulièrement et soigneusement tenue à jour⁵⁹. S'y ajoutent celles qui passent pour dénoncer ou avoir dénoncé leurs compatriotes à l'occupant⁶⁰ et les candidats à la LVF, dont la prospection et le recrutement font l'objet d'une surveillance attentive, que ce soit en métropole ou en AFN⁶¹.

. S'agissant des personnels morales, sont incorporés dans le fichier ES les mouvements qui affichent leur soutien à la politique de collaboration avec l'Allemagne, le MSR d'Eugène Deloncle, le RNP de Marcel Déat et le PPF de Jacques Doriot en tout premier lieu. Leur activité fait l'objet d'un suivi attentif et régulier, que ce soit en métropole (y compris en zone occupée) ou, plus encore, en AFN. La consultation des archives montre que le PPF est considérée comme une cible prioritaire. D'abord parce que son organisation, la personnalité et le parcours de son chef, ses effectifs et, à un degré moindre, la Presse qu'il contrôle⁶² en font le premier et le plus actif des mouvements favorables à la collaboration. Ensuite parce qu'il garde, au moins jusqu'au début de l'année 1943, une audience non négligeable en métropole (notamment en zone occupée, en région parisienne par exemple) et en AFN (Algérie, Tunisie). Enfin parce que le Service est, rapidement et à juste titre, convaincu que

56 Un service d'écoutes téléphoniques (Service NEMO) fonctionne dès le début de l'été 1940 à la Poste Centrale de Vichy. Il est placé sous l'autorité du Commandant Cazin d'Honinchtun. Il comprend 4 à 5 tables d'écoute. Ses cibles prioritaires sont les diplomates de l'Axe ou liés à l'Axe et les membres les plus importants des Commissions d'Armistice. Il cessera toute activité au mois d'août 1942 et sera dissous au mois de novembre 1942. Quant au Commandant Cazin d'Honinchtun, il sera arrêté et déporté par l'occupant au mois d'août 1944.

57 Une note du BMA de la 17^{ème} DM (Toulouse) évoque, au mois de mai 1941, le cas d'un employé de mairie qui serait chargé de la liaison avec l'occupant et celui d'une femme qui s'afficherait ostensiblement avec les troupes d'occupation dans les Landes (7 NN 3304).

58 Une note du BMA de la 7^{ème} DM (Bourg en Bresse) rapporte le cas d'un officier de réserve, domicilié dans le Pas de Calais, qui serait utilisé par l'occupant comme « homme de paille » pour acheter des biens fonciers et immobiliers (7 NN 328).

59 Une note du BMA de la 17^{ème} DM (Toulouse), en date de la fin du mois d'août 1941, cite les noms de sept personnes qui auraient rendu visite à la Commission Allemande d'Armistice, l'une d'entre elles étant soupçonnée d'être la maîtresse d'un interprète allemand de la Commission (7 NN 3304).

60 Une note du BMA de la 12^{ème} DM (Limoges), en date du mois d'août 1942, signale le cas d'une femme et de son amant qui auraient dénoncé par écrit à la Kommandantur de Moulins deux de leurs connaissances comme « gaullistes » (7 NN 3303).

61 « Il y a lieu de se méfier a priori de ces volontaires » peut-on lire dans une note en date du mois de mai 1942 (28P13 14-2 et 3).

62 Le PPF a lancé, au mois d'octobre 1940, un quotidien (« Le cri du Peuple »). Le mouvement sera longtemps soutenu par « Le Petit Parisien » (dont le tirage est beaucoup plus élevé).

l'Abwehr sous-traite au SR du PPF un certain nombre de missions qui relèvent moins de la surveillance que de l'espionnage pur et simple⁶³.

Dans un registre un peu différent, les mouvements autonomistes qui ont partie liée avec l'occupant, que ce soit en Alsace ou en Bretagne⁶⁴, sont également incorporés dans le fichier ES. Ils font, comme leurs dirigeants, l'objet d'un suivi particulier.

4.1.5) Si déterminée que soit la lutte menée par le Service contre les pays de l'Axe et ceux qui les soutiennent, implicitement ou explicitement, elle va progressivement atteindre ses limites, à partir de l'été 1941 notamment. D'abord parce que le Service va rapidement être en porte-à-faux par rapport à un régime qui est de plus en plus à mesure que le temps passe à la remorque et sous la tutelle de l'occupant, notamment à partir du moment où l'Amiral Darlan et, plus encore, Pierre Laval accèdent à la Vice – Présidence du Conseil⁶⁵. Ensuite parce que le rappel du Général Weygand et le décès accidentel du Général Huntziger au mois de novembre 1941 vont le priver brutalement de ses « protecteurs » les plus importants. Enfin parce que le rapport de force joue à ce point en faveur de l'occupant qu'il est en mesure d'éviter l'application effective de la peine de mort à ses agents⁶⁶ et de les récupérer, que ce soit de gré⁶⁷ ou de force⁶⁸. Bien que ni le Service, ni la Surveillance du Territoire ne donnent l'impression de relâcher leurs efforts ou de baisser les bras, il est clair dès le printemps 1942 que l'échelon politique (à commencer par le Général Bridoux, pourtant Secrétaire d'Etat à la Guerre) ne les comprend plus et ne les soutient plus⁶⁹. Il va même

63 Le SR du PPF est dirigé, à partir du mois de février 1942 par Albert Beugras (qui est, par ailleurs, un agent de l'Abwehr). Il tentera de mettre en place un réseau de surveillance dans les entreprises et, à partir du début de l'année 1943, un réseau de renseignement et de sabotage en AFN. IL sera condamné aux travaux forcés à perpétuité en 1948 et amnistié en 1955.

64 La surveillance peut aller jusqu'à l'arrestation, l'incarcération et la condamnation. Le Tribunal Militaire de la 17^{ème} DM (Toulouse) condamnera, à la fin du mois de février 1942, à trois ans de prison et 1000 FF d'amende un sous-officier, militant du Parti National Breton (PNB), au motif qu'il n'avait pas fait savoir en temps utile à l'autorité militaire comment et pourquoi il avait été libéré par l'occupant.

65 C'est-à-dire au tout début du mois de février 1941 pour ce qui concerne l'Amiral Darlan et au milieu du mois d'avril 1942 pour ce qui concerne Pierre Laval (dont le titre sera celui de Président du Conseil).

66 Dès la fin du premier semestre 1941, il est entendu que la peine de mort ne sera pas appliquée aux condamnés « de race allemande » (ce qui inclut, en principe au moins, les Alsaciens-Lorrains).

67 Dès le retour de Pierre Laval à la tête du Gouvernement, l'occupant demande et obtient qu'une bonne partie des agents de l'Abwehr qui ont été arrêtés lui soient remis sur la ligne de démarcation. On trouve en 7 NN 2164 quatre notes en date du 20 aout 1942, prescrivant de remettre sans délai à l'occupant 15 agents (dont six allemands, un autrichien, 5 alsaciens-lorrains et deux français) qui avaient été interpellés par la Surveillance du Territoire.

68 Une escouade de faux gendarmes, munis d'un mandat d'extraction contrefait, « sortira » de la Prison Militaire de Marseille le 20 aout 1941 un agent de l'Abwehr (Van de Casteel) qui avait été arrêté et incarcéré un mois plus tôt. Il était considéré comme à ce point dangereux que le n°2 de la Surveillance du Territoire, le Commissaire Blémant, proposait de lui appliquer subrepticement une mesure D alors même que le Général commandant la 15^{ème} DM avait déjà émis un ordre d'Informer.

69 Le Général Delmotte, Directeur de Cabinet du Général Bridoux, Secrétaire d'Etat à la Guerre, va jusqu'à intercéder au mois de juillet 1942 en faveur de deux agents français de l'Abwehr qui avaient été condamnés par la justice militaire. (7 NN 2664).

jusqu'à donner aux services de l'Abwehr les autorisations et les moyens nécessaires pour identifier et démanteler les émetteurs clandestins qui fonctionnent en zone libre (celui du SR Air, entre autres) au mois de septembre 1942⁷⁰. Quant à Pierre Laval, il convoquera le Colonel Rivet au début du mois de juillet 1942 pour s'indigner qu'un agent infiltré par l'Abwehr dans le réseau « Combat » ait été arrêté, incarcéré, jugé par le Tribunal Militaire de Lyon, condamné à mort et exécuté. Il faut lire le compte-rendu que le Colonel Rivet a fait de l'entretien dans ses « Carnets » et, un peu plus tard, dans l'article qu'il publiera en 1955 dans le bulletin de l'AASSDN⁷¹ pour saisir à quel point sa position et celle du Service étaient devenues intenable.

4.2) La lettre et l'esprit des conventions d'armistice étant ce qu'ils sont, la mission du Service ne peut pas et ne pouvait pas être limitée à la lutte contre les entreprises de l'Axe. Comme le précisait sans la moindre ambiguïté les textes qui avaient pour objet de la définir à la fin du mois d'août 1940⁷², elle est de prévenir et de réprimer l'ensemble des « menées antinationales », quelle qu'en soit la nature et d'où qu'elles viennent. Le Service ne peut pas ne pas en tenir compte. D'abord parce que l'essentiel de ses personnels ont été élevés, des années durant, dans le respect absolu, pour ne pas dire le culte, de l'obéissance à la hiérarchie. Ensuite pour se dédouaner par rapport à l'occupant (à qui on prête l'intention d'envahir la zone libre dès la fin de l'année 1940) et par rapport au Gouvernement de Vichy. Enfin pour affirmer la souveraineté à la fois symbolique et limitée de l'État Français sur la zone libre et l'Empire, comme l'a tout à fait justement relevé Simon Kitson en son temps⁷³. Dans ce contexte, les « cibles » que le Service va suivre et essayer de « traiter » sont au nombre de trois :

4.2.1) Si paradoxal que ce soit a priori, surtout en début de période⁷⁴, la première des trois « cibles » est constituée par les services alliés, qu'il s'agisse de l'Intelligence Service, du SOE, du SR Interallié (dont le SR polonais, le SR belge et le SR tchèque constituaient l'épine dorsale) et, à un degré moindre, l'OSS⁷⁵. L'attitude du Service à leur égard est ambivalente, sinon schizophrénique. Autant il se prête sans problème aucun à la transmission de

70 Opération Donar (également appelée, côté français, « mission Desloges »).

71 Bulletin de l'AASSDN n°8 (octobre 1955). Relatant l'entretien orageux qu'il a eu avec Pierre Laval à propos d'Henri Devillers au mois de juillet 1942, le Général Rivet conclut son propos en écrivant : « L'interlocuteur » (i.e lui-même), « qui peu à peu a gagné la porte, se retire comme s'il s'arrachait à un cauchemar ».

72 Les textes fondateurs des BMA sont à la fois confirmés et précisés à la fin du mois de mars et à la fin du mois de juillet 1941. Le « Memento concernant la lutte contre les menées antinationales » leur donne pour mission principale de « démasquer les agissements d'espionnage de toute nature, qu'ils soient le fait de civils ou de militaires » et de « neutraliser et réprimer les manifestations de propagande étrangère susceptibles de nuire à la Défense Nationale et à l'unité du pays ».

73 In « Vichy et la chasse aux espions nazis 1940-1942 ». Editions Autrement 2005.

74 Encore que les affaires de Mers el Kébir et de Dakar aient contribué à ternir l'image de la Grande-Bretagne dans l'opinion publique et, plus encore, dans l'institution militaire.

75 L'OSS n'est officiellement créée qu'au mois de juin 1942. Son représentant pour l'Europe sera Allen Dulles, en résidence à Berne.

renseignements, militaires notamment, autant il affiche sa détermination à combattre toute forme d'ingérence, que ce soit en zone libre ou en AFN.

. L'exploitation des archives disponibles montre que les dirigeants du Service n'ont jamais envisagé de rompre avec leurs équivalents dans les pays alliés, en Grande – Bretagne notamment. Un de leurs objectifs est de rétablir au plus tôt une liaison radio avec l'Intelligence Service. Ils y seraient parvenus dès la fin du mois de juillet 1940 (sans qu'il soit acquis que la régularité, la fiabilité et la qualité de la liaison aient été optimales). Le SR Air (qui n'était plus un appendice du SR Guerre, comme c'était le cas jusqu'à l'armistice) en fera autant un peu plus tard, à quoi s'ajoutent la liaison mise en place avec Malte par le poste de Tunis⁷⁶ et celle que mettra en place avec Londres le poste de Madrid⁷⁷

Même si on n'en trouve, par construction, aucune trace ou presque dans les archives, la transmission d'une partie au moins des renseignements collectés par le Service aux alliés n'a pas ou quasiment pas été mise en cause. Elle passait soit par les représentations diplomatiques des Etats-Unis⁷⁸ et, dans une moindre mesure, du Canada⁷⁹, soit par les postes déployés par le Service à l'étranger, celui de Berne en tout premier lieu⁸⁰, soit par les valises diplomatiques ou consulaires à destination de Berne, Madrid et Lisbonne.

. Si attaché qu'il soit à rétablir le contact avec les services alliés, les instructions que le Service a reçues soit de l'échelon politique, soit du Secrétaire d'Etat à la Guerre vont l'amener à lutter contre leurs ingérences comme il lutte contre celles des pays de l'Axe, même s'il mobilise moins de moyens et intervient avec moins de zèle, au moins jusqu'à la fin de l'automne 1941, contre les premières que contre les secondes. Pour secondaire qu'elle soit, l'activité qu'il déploie contre les services alliés n'est ni marginale, ni anecdotique. D'abord parce que les archives montrent que le Service (à commencer par T.R) suit avec la plus grande attention les activités de l'IS, du SR Interallié, du SR Pologne et du SR Belgique à

76 Elle sera mise en place par le Capitaine Lacat, représentant du SR Air au sein du poste de Tunis.

77 Elle sera mise en place (avec le concours du Commandant Boutron, attaché naval) par le Colonel Malaise, attaché militaire à l'ambassade de France à Madrid. Il fera ostensiblement allégeance au Général Giraud à partir de la fin de l'année 1942 et finira par être relevé de ses fonctions au mois d'octobre 1943. Inculpé de désertion à l'étranger en temps de guerre à la fin de l'année 1944, il sera jugé et acquitté par le Tribunal Militaire de Paris à la fin de l'année 1946.

78 Une partie des dirigeants du Service, le Colonel Ronin (SR Air) et le Colonel Baril (chef du 2^{ème} Bureau) sont en contact régulier avec Bob Schow, Attaché de l'Armée de Terre, et Tom Cassidy, Attaché de l' Air.

79 Essentiellement avec Pierre Dupuy, dont la première mission à Vichy interviendra au mois de novembre 1940. Fait révélateur, il avait reçu ses instructions de Lord Halifax. On peut utilement lire à ce sujet l'article publié en 2013 dans le Bulletin d'Histoire Politique (volume 21, n°3) par Fabrice Courteaux (« Les missions Dupuy : un Canadien à Vichy, 1940-1941 »).

80 Le représentant du Service à Berne est le Colonel Pourchot. Il mettra progressivement en place un réseau de renseignement sur la zone occupée et l'Allemagne. Son travail sera unanimement salué. Le Colonel Pourchot opérera en liaison étroite et permanente avec Barnwell Legge (qu'il avait connu pendant la Grande Guerre), attaché militaire près l'ambassade des Etats-Unis à Berne. Un de ses agents les plus jeunes et les plus performants a été Albert Meyer (qui deviendra après la guerre officier général et mettra sur pied les commandos parachutistes de l'Air).

la fois en zone libre et en AFN⁸¹. Ensuite parce que le nombre des arrestations opérées n'a pas été négligeable et a tendanciellement augmenté avec le temps, Gaby Aron – Castaing l'évaluant à 240 (sur 945) dans la seule zone libre entre le début de l'année 1941 et le mois d'octobre 1942⁸². Enfin parce que, même si une bonne partie des arrestations ne débouche ni sur la signature d'un ordre d'informer, ni sur une saisine en bonne et due forme de la justice militaire, tel n'est pas toujours le cas. La lecture des archives permet de constater qu'une fraction appréciable des agents interpellés sont incarcérés, en général dans une prison militaire⁸³, jugés et condamnés soit à des peines qui, pour être moins lourdes que celles qui sont prononcées contre les agents de l'Axe, ne sont pas symboliques pour autant⁸⁴, soit à l'internement administratif⁸⁵.

4.2.2) La deuxième des trois « cibles » visées par le Service est la France Libre, c'est-à-dire ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque la « dissidence ». Elle est à la fois plus importante et moins importante que les services des pays alliés. Moins importante car elle n'a, sur la période considérée, ni les moyens en personnel, ni les moyens financiers, ni la capacité opérationnelle de l'IS ou, à un degré moindre, du SOE (étant rappelé que le BCRA dépend à peu près totalement des services britanniques pour ce qui concerne les moyens de transport et les moyens radio). Plus importante parce qu'elle est plus en contact, voire en phase, avec une partie au moins de l'opinion publique en France et parce qu'elle s'en prend à la personne

81 On trouve dans les archives, à intervalle régulier, des notes de T.R sur l'activité des services alliés en France et en AFN (cf le carton 28P13 149). A titre d'exemple, une note en date du 15 juin 1941, classifiée « Très Secret », contient un répertoire alphabétique des informateurs de l'IS et du SR Interallié en France. Paul Paillole fera le 6 juin 1942 une longue intervention (59 pages) sur les caractéristiques et l'activité des SR autres que ceux des pays de l'Axe. Elle est, dans une large part, consacrée aux services alliés, l'IS en tout premier lieu.

82 Les chiffres contenus dans les archives du Service et dans le fonds privé de Paul Paillole sont différents, en partie parce que le périmètre géographique prend en compte l'AFN. D'après les documents contenus dans le carton 7 NN 2713, 228 arrestations auraient concerné l'IS et le SR Interallié entre le début de l'année 1941 et la fin du mois de juin 1942. Quant au registre contenu dans le carton 7 NN 2525, il permet d'évaluer à 53 le nombre des arrestations qui frappent l'IS et le SR Interallié entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 1942.

83 Tel sera le cas du Major Dick White, qui croupira des mois durant à la Prison Centrale de Tunis.

84 A titre d'exemple, le Tribunal Militaire de la 13^{ème} DM (Clermont-Ferrand) condamne, le 31 janvier 1942, un agent de l'IS, de nationalité française, à deux ans de prison. Il avait été recruté par le Capitaine Garrow pour convoier de la ligne de démarcation à Marseille les prisonniers britanniques qui s'étaient évadés d'Allemagne.

Dans le même registre, le Tribunal Militaire de la 17^{ème} DM (Toulouse) condamne le 2 février 1942 à 5 ans de travaux forcés et à 10 ans d'interdiction de séjour un agent de l'IS, lui aussi de nationalité française, pour « franchissement clandestin de la ligne de démarcation ». Il avait été arrêté à la fin du mois d'août 1941.

85 Tel est le cas du Capitaine Garrow, chef de l'antenne de l'IS à Marseille. Bien qu'étant ou ayant été en contact officieux avec le BMA de la 15^{ème} DM et, vraisemblablement, avec T.R, il est arrêté par la Surveillance du Territoire au mois d'octobre 1941, traduit devant le Tribunal Militaire et condamné à 10 ans de prison. Il sera interné au camp de Mauzac dont il s'évadera à la fin de l'année 1942. Il regagnera Londres en passant par l'Espagne au mois de février 1943.

et à la politique du chef de l'État Français⁸⁶. Elle est également considérée comme plus dangereuse, notamment dans le milieu militaire, car la « posture » qu'elle a choisi de privilégier et le discours qu'elle a choisi de tenir sont susceptibles de fragiliser à la fois l'unité de l'Armée et la légitimité même du commandement, ce qui explique, au moins pour partie, le « traitement » dont elle fait l'objet dès les derniers mois de l'année 1940.

. Les premières notes que le Service écrit et diffuse sur la France Libre remontent au début de l'année 1941. Il n'y en a pas ou quasiment pas avant, à tout le moins dans les archives disponibles. Plus le temps passe, plus le Service écrit sur le sujet, que ce soit au niveau central ou au niveau local, celui du BMA 17 (Toulouse) ou du BMA 9 (Chateauroux) par exemple⁸⁷. L'essentiel des notes sont rédigées soit par le Service MA (basé à Royat), soit par le 2^{ème} Bureau. Elles sont classifiées et leur diffusion est strictement limitée⁸⁸. Elles portent indifféremment sur le mouvement « gaulliste », les tentatives de passage à Gibraltar à partir de l'AFN ou l'organisation du SR de la France Libre en métropole « telle qu'elle apparaît au travers des documents interceptés »⁸⁹. Elles peuvent prendre la forme d'un dossier (constitué sous la direction du 2^{ème} Bureau) sur l'effectif des FFL et les rapports de la France Libre avec le Gouvernement ou d'une note (bien documentée) de cinq pages sur les moyens en personnel, les moyens financiers et les moyens de liaison du SR de la France Libre à la fin de l'été 1941⁹⁰. Elles peuvent également concerner le parcours et le rôle de tel ou tel cadre important de la France Libre, comme Pierre Fourcaud (dont les liens avec le Colonel Groussard sont relevés), Maurice Duclos (qui est présenté comme un « protégé » de T.R)⁹¹ et Maurice Dejean, la note le concernant ayant été rédigée « à la demande du Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Guerre »⁹². La production du Service et celle du 2^{ème} Bureau couvrent, par ailleurs, l'activité de la France Libre dans les pays tiers (la Turquie par exemple) ou dans les zones considérées comme « sensibles », le Proche – Orient notamment⁹³. La France Libre,

86 C'est ce qu'explique à Henri Frenay le Capitaine Garon, adjoint au chef de la section « Allemagne » du 2^{ème} Bureau, à l'époque camouflée à Lyon derrière une société fictive (Technica), à la fin du mois d'octobre 1941. Il reçoit de sa hiérarchie instruction de ne plus transmettre à Henri Frenay les documents susceptibles de l'intéresser, ce qu'il faisait régulièrement depuis le début du mois de mars 1941. Il s'en explique dans les termes suivants : « Nous n'avons plus rien à vous dire. Vous êtes gaulliste, mais nous, non ! Nous suivons le Maréchal. Nous ne sommes plus dans le même camp. Vous comprendrez qu'il est désormais inutile de revenir nous voir. Aujourd'hui, vous avez définitivement refermé notre porte derrière vous ». (« La nuit finira », pages 195 et 196).

87 Au tout début du mois de juillet 1941, le BMA 9 (Chateauroux) diffuse un rapport (assorti de quatre annexes) sur le mouvement gaulliste en zone occupée.

88 On trouve en 3 P 102 une note « blanche » sur l'ordre de bataille des forces de la France Libre. Elle date de la fin du mois d'octobre 1941.

89 On trouve en 7 NN 3034 le compte-rendu d'un « courrier particulièrement important émanant du SR de la France Libre ». Il est daté du 19 août 1941.

90 Note n° 530 en date du 20 août 1941 (7 NN 3060).

91 7 NN 3194. La note qui porte sur Maurice Duclos date du mois de février 1941.

92 7 NN 2646. La note concernant Maurice Dejean date du mois de janvier 1942

93 Le 2^{ème} Bureau utilise les renseignements réunis par le Service pour produire, à la fin du mois de décembre 1940, une note sur « le mouvement gaulliste au Proche-Orient » (3 P 102).

ses moyens de renseignement, ses relais et ses activités en métropole et, dans une moindre mesure, en AFN ont manifestement été un sujet d'intérêt à la fois majeur et croissant au fil du temps pour le Service, peut-être, voire sans doute, parce qu'il devait répondre à la demande récurrente de l'échelon politique⁹⁴.

. Les agissements de la France Libre et de ceux qui la rejoignent ou qui entendent la rejoindre entrant, par construction, dans la catégorie des « menées antinationales », le Service et les équipes de la Surveillance du Territoire vont prendre les dispositions et les initiatives nécessaires pour les prévenir et les réprimer. D'une part en essayant d'identifier les militants et les sympathisants (réels ou supposés) du mouvement « gaulliste », le fait de l'être ou d'avoir la réputation de l'être suffisant à caractériser un suspect⁹⁵. D'autre part en poursuivant en justice une bonne partie des faits relevant de la propagande en faveur de la France Libre. Même si les arrestations ne débouchent pas nécessairement sur un ordre d'informer, les peines prononcées par la justice militaire quand elle est effectivement saisie sont loin d'être symboliques. Hors les cas où le Tribunal Militaire retient les circonstances atténuantes, ce qui l'amène, en règle générale, à privilégier une peine assortie d'un sursis⁹⁶, elles sont souvent comprises entre deux et quatre ans de prison⁹⁷, ce qui n'est pas neutre car une partie au moins de ceux qui auront été condamnés n'auront pas purgé leur peine et seront encore en détention quand l'occupant envahira la zone libre.

S'agissant des peines prononcées en cas de tentative de passage à la « dissidence », la plupart du temps à partir de l'AFN à destination de Gibraltar, elles sont plus lourdes, a fortiori s'il y a désertion dans le cas des personnels militaires. Elles vont de 12 à 18 mois de prison dans la meilleure des hypothèses⁹⁸ à 10, voire 20 ans, de travaux forcés dans les cas

94 Fait qui mérite d'être relevé, le Capitaine Bernard prononce, au mois de juin 1942, une longue intervention (80 pages) sur « gaullisme et dissidence ». Il y déclare, entre autres, que « le gaullisme représente une menace pour la France et un instrument manipulé par les anglais ».

95 On trouve en 7 NN 3060 le cas d'un ressortissant belge qui, au début du mois de mai 1942, est soupçonné de sympathie pour la France Libre. Le Commissaire en charge des Renseignements Généraux à Montmorillon écrit à son sujet : « Cet étranger est à surveiller qu'il a été considéré en raison du fait qu'il a été considéré comme ayant des sentiments gaullistes ».

96 On trouve en 28P14 7 le cas d'un séminariste inculpé pour diffusion d'un tract en faveur de la France Libre. Le Tribunal Militaire d'Oran le condamne, le 7 juillet 1942, à quatre ans de prison avec sursis car une condamnation ferme l'aurait empêché d'accéder au sacerdoce.

97 Le Tribunal Militaire de Constantine condamne le 12 mai 1942 un cavalier du 3^{ème} Régiment de Chasseurs d'Afrique à trois ans de prison pour « propagande gaulliste ». L'officier représentant le BMA au procès commente le verdict dans les termes suivants : « Sentence sévère, mais nécessaire pour l'exemple ».

98 Le Tribunal Militaire d'Oran condamne, le 22 novembre 1941, quatre hommes de nationalité française qui formaient le projet de rejoindre la France Libre sans passer pour autant à l'acte à des peines symboliques (un à six mois de prison). Dans un registre à peu près comparable, le Tribunal Militaire de Constantine condamne, le 12 mai 1942, deux hommes de nationalité française qui envisageaient de passer de la Tunisie à Tanger et de Tanger à Gibraltar à 12 et 18 mois de prison.

considérés comme les plus graves⁹⁹, l'acquittement (pour « charges insuffisantes » le plus souvent) n'étant que l'exception qui confirme la règle.

Les sources disponibles montrent que le nombre des arrestations et des condamnations pour agissements en faveur de la France Libre augmentent avec le temps, en particulier à partir de la fin du printemps 1941. Les rapports mensuels des BMA permettent d'évaluer à 390 le nombre des arrestations et à 173 (dont 3 à la peine de mort et 50 aux travaux forcés) celui des condamnations entre le début de l'année 1941 et la fin du mois de juin 1942, que ce soit pour menées antinationales (propagande, diffusion de tracts, lacération d'affiches favorables soit au Gouvernement de Vichy, soit à la collaboration avec l'Allemagne) ou pour des faits considérés comme plus graves (désertion en temps de guerre, acte de nature à nuire à la Défense Nationale, détention d'armes, tentative de s'engager dans une armée étrangère sans autorisation du Gouvernement, etc...). Quant au nombre des arrestations opérées entre le 15 mai et le 31 octobre 1942, il s'établit à 47, ce qui représente près de 15 % du nombre total des arrestations. Ce n'est évidemment pas négligeable¹⁰⁰.

. La relation entre la France Libre, le BCRA en tout premier lieu, et le Service a été pour le moins compliquée sur la période considérée. Ce n'est pas surprenant. D'abord parce que le Colonel Passy a rapidement porté un jugement sévère, pour ne pas dire sans appel, sur les cadres dirigeants du Service¹⁰¹. Ensuite parce que le Général de Gaulle fait savoir au Colonel Passy (qui l'interroge explicitement sur ce point au tout début du mois de décembre 1941) qu'il est hostile à toute forme de contact et, plus encore, de collaboration avec le Service¹⁰². Enfin parce que les instructions données au Service et confirmées à plusieurs reprises, y compris avant la fin de l'année 1940, sont telles qu'il ne peut ni les ignorer, ni fermer les

99 On trouve en 7 NN 3288 le cas d'Étienne Nesmes qui a essayé de quitter Agadir pour gagner Gibraltar avec son épouse en « empruntant » un avion d'Air France. Le Tribunal Militaire de Casablanca le condamne, le 14 novembre 1941, à 10 ans de travaux forcés et à la confiscation de ses biens. Dans le même registre, le Tribunal Militaire d'Oran condamne, le 17 décembre 1941, sept artilleurs du 66^{ème} RAA (qui avaient tenté de gagner Gibraltar à la voile) à des peines comprises entre cinq et dix ans de travaux forcés.

100 Ce qu'on constate au niveau global n'est pas sans lien avec ce qu'on peut être amené à constater au niveau local. 18,6 % des arrestations opérées dans le ressort de la 19^{ème} DM (Alger) au cours des huit premiers mois de l'année 1941 visent la France Libre et 22,1 % des personnes arrêtées s'en réclament. Dans le même registre, 16 des arrestations opérées au second semestre 1941 dans le ressort de la 14^{ème} DM (Lyon) le sont pour agissements en faveur de la France Libre. 53 personnes sont arrêtées à ce titre.

101 On trouve dans le premier tome des « Souvenirs » du Colonel Passy le paragraphe suivant sur les BMA : « Beaucoup d'officiers de ces bureaux travailleront pour la Résistance, mais d'autres se comporteront comme de véritables adversaires des patriotes. Nombre de ceux qu'ils arrêteront tomberont aux mains de l'ennemi au mois de novembre 1942 à l'heure où les chefs de ces mêmes bureaux MA, changeant brusquement de position, volaient dans le sillage du Général Giraud vers la victoire qu'ils apercevaient au loin ».

102 Dans le premier tome de ses « Mémoires », le Colonel Passy rappelle ce que lui aurait dit le Général de Gaulle lors d'une promenade aux environs de Londres le 7 mai 1941 : « Nous parlions des Bureaux MA et des dangers qu'ils faisaient courir à la Résistance. Le Général me prescrivit d'éviter toute liaison avec eux. Par contre, il fut d'accord pour que j'essayasse de recruter en leur sein des officiers qui travailleraient pour nous et nous tiendraient au courant de leurs activités et de leurs projets ».

yeux, que ce soit sur les activités de la France Libre ou, plus encore, sur les missions montées par le BCRA en zone libre ou en AFN¹⁰³.

Le dépouillement des archives n'en permet pas moins de nuancer un tableau qui est a priori binaire. D'abord parce qu'une partie des officiers du Service font, rapidement pour certains, le choix de rallier la France Libre, le Capitaine Luizet (qui est en poste à Tanger), le Lieutenant Warin (qui est affecté au BMA de la 15^{ème} DM à Marseille) et le Capitaine Abtey (qui effectuera une mission en Espagne et au Portugal comme « secrétaire artistique » de Joséphine Baker) notamment. Ensuite parce qu'une partie des agents du BCRA qui opèrent en France (Pierre Fourcaud par exemple) et des réseaux qui sont affiliés au BCRA (la Confrérie Notre-Dame du Colonel Rémy entre autres) jugent préférable de maintenir un contact plus ou moins régulier avec le Service (lequel les alimente en informations susceptibles de les intéresser ou d'intéresser Londres). Enfin parce que les cadres dirigeants du Service n'hésiteront pas à intervenir au cas par cas pour essayer de « protéger » tel ou tel agent du BCRA en situation délicate. Tel sera le cas de Pierre Fourcaud (qui entre en relation avec le Lieutenant – Colonel d'Alès dès le mois d'octobre 1940), celui de Maurice Duclos (après un parachutage qui a mal tourné au mois de février 1941) et, à un degré moindre, celui de Jacques Mansion au mois de mars 1941¹⁰⁴.

Dans un registre différent, il n'est pas inutile de rappeler les propos tenus par le Colonel Rivet sur la France Libre. Loin de critiquer ou d'ostraciser ceux qui ont fait le choix de s'y rallier, il en parle comme des « camarades de Londres » et comprend parfaitement qu'ils aient refusé de déposer les armes, comme le rapporte le Colonel Michel Garder¹⁰⁵. Il n'y a de la part de celui qui dirige le Service depuis 1936 ni rejet a priori de la France Libre, ni animosité ou malveillance à son endroit. Ce qu'on sait de l'opinion de ses principaux collaborateurs sur le sujet permet de penser qu'ils étaient sur une ligne comparable, même si la grande majorité d'entre eux feront, quasi-mécaniquement, le choix du Général Giraud à la fin de l'année 1942¹⁰⁶.

103 A titre d'exemple, le Service contribue à l'échec de la mission organisée par le SR de la France Libre en Algérie et au Maroc au mois d'octobre 1940. Les quatre membres de la mission sont arrêtés, incarcérés, jugés et condamnés, l'un à 5 ans de prison avec sursis et les trois autres à 20 ans de travaux forcés.

104 Alors que Jacques Mansion a été interpellé et qu'il est interrogé par la Surveillance du Territoire à Montpellier, le Service intervient pour qu'il ne soit pas poursuivi et pour qu'il soit relâché. Il le sera et pourra regagner l'Angleterre au mois de juillet 1941.

105 « Le Colonel Rivet trouve parfaitement normal que les camarades de Londres, comme il les appelle quand il en parle à ses intimes, veuillent poursuivre le combat. En revanche, le vieux soldat est choqué par les appels à la dissidence et les attaques violentes contre le Gouvernement de Vichy. Obsédé par sa mission de renseignement sur l'ennemi, il estime préjudiciable à la cause commune cette nouvelle manifestation des éternelles divisions françaises » (Michel Garder : « La guerre secrète des Services Spéciaux Français 1939-1945 »).

106 Le Colonel d'Alès (qui avait été relevé de ses fonctions à la tête des BMA à la demande expresse de l'Amiral Darlan) rejoindra l'ORA après la dissolution de l'Armée d'armistice. Son adjoint, le Lieutenant-Colonel Bonotaux assurera la liaison entre l'ORA et le Général Giraud avant de gagner Londres au mois d'avril 1943,

4.3) La troisième et dernière « cible » du Service est constituée par le PCF et les mouvements d'extrême – gauche (ce qui était déjà le cas dans les années précédant la déclaration de guerre). Ils font l'objet d'une surveillance plus qu'attentive (notamment pour ce qui concerne les organisations situées dans la mouvance de l'ex – République Espagnole) et d'une répression sévère, fondée, pour ce qui concerne le PCF, sur le décret – loi qui avait été pris par Edouard Daladier peu de temps après la déclaration de guerre¹⁰⁷.

4.3.1) La surveillance qui s'exerce après l'armistice prolonge et renforce celle qui avait été mise en place depuis la déclaration de guerre (voire avant dans certains cas). Elle implique beaucoup plus les Renseignements Généraux et la Gendarmerie que le Service (qui est, sauf exception, beaucoup plus récepteur ou consommateur que producteur d'informations). Elle a pour traduction concrète la mise en place et l'actualisation plus ou moins régulière de listes qui visent indifféremment les « suspects », les « indésirables » ou une catégorie donnée, celle des instituteurs par exemple¹⁰⁸. A titre illustratif, la liste S (S pour suspects) qui couvre dix départements du Sud – Ouest comprend 355 noms¹⁰⁹. On y trouve, pour l'essentiel, des militants et des sympathisants du PCF, du PCE et de la FAI. La Gendarmerie du département de la Loire va plus loin en établissant un « état des individus suspects, non compris sur la liste S, mais dont la surveillance s'imposerait en cas de troubles ». Elle comprend 339 noms, principalement des militants et des sympathisants du PCF.

Les listes qui sont établies à l'époque peuvent également être plus « ciblées ». Tel est le cas de celle que produit la DGSN¹¹⁰ pour recenser « 276 anarchistes signalés comme ayant été condamnés en Espagne avant le mois de juillet 1936 pour délits et crimes de droit commun ». On trouve également dans les archives du BMA de la 13^{ème} DM (Clermont-Ferrand) une liste (datée du mois d'août 1941) des principaux contacts des ex – députés du PCF qui ont été incarcérés à la prison du Puy¹¹¹. Dans un registre différent, l'activité du PCF et celle des mouvements d'extrême-gauche (notamment ceux qui donnent ou qui ont donné dans l'antimilitarisme) font l'objet de notes régulières et largement diffusées dans l'ensemble de la sphère sécuritaire¹¹².

4.3.2) La répression qui frappe le PCF et les mouvements d'extrême-gauche, notamment quand ils ont une composante espagnole, est sévère. Elle l'est de plus en plus à mesure que

puis Alger. Envoyé, à sa demande, en mission en France à la fin du mois de juin 1943, il sera arrêté par l'occupant et incarcéré avant d'être déporté au camp du Struthof, puis à Dachau (dont il ne reviendra pas).

107 Décret-loi du 26 septembre 1939. Il sera abrogé par l'ordonnance du 1^{er} juillet 1943.

108 On trouve dans les archives du BMA de la 13^{ème} DM (Clermont-Ferrand) une note en date du mois d'août 1940 sur l'état d'esprit des instituteurs. Y est annexée un « état des membres de l'enseignement primaire soupçonnés d'activités antinationales dans l'Allier ». Il comprend 11 instituteurs et 7 institutrices.

109 On trouve dans les archives du BMA de la 13^{ème} DM (Clermont-Ferrand) une note en date du mois d'août 1940 sur l'état d'esprit des instituteurs. Y est annexée un « état des membres de l'enseignement primaire soupçonnés d'activités antinationales dans l'Allier ». Il comprend 11 instituteurs et 7 institutrices.

110 Direction Générale de la Sûreté Nationale.

111 7 NN 3280.

112 28P13 221.

passé le temps, que ce soit en zone libre ou, plus encore, en AFN, comme en témoignent à la fois le nombre des arrestations et la nature des condamnations.

. On ne trouve pas dans les archives un chiffre qui soit à la fois global et fiable sur le nombre des arrestations ayant visé le PCF et les mouvements d'extrême-gauche. Pour autant, la consultation des archives d'une partie des BMA permet de constater qu'il est loin d'être négligeable. Celles du BMA de la 14^{ème} DM (Lyon) nous apprennent que plus d'une arrestation sur cinq (21,3 % très exactement) ont concerné les militants et les sympathisants du PCF, lesquels ont représenté 29,6 % des personnes arrêtées, au cours du second semestre 1941¹¹³. Quant aux archives du BMA de la 19^{ème} DM (Alger), elles montrent que 14 % des arrestations ont visé les militants et les sympathisants du PCF et qu'ils ont représenté 35,7 % des personnes arrêtées au cours des huit premiers mois de l'année 1941¹¹⁴. Précision à la fois importante et révélatrice, la quasi-totalité des arrestations débouchent sur l'émission d'un ordre d'information et la saisine de la justice militaire.

. S'agissant des condamnations, elles frappent par leur caractère quasiment systématique, l'acquittement étant une denrée rare, et, plus encore, par leur sévérité, en particulier quand les accusés sont de nationalité ou d'origine étrangère. Lors du procès visant 26 militants du POUM (dont 10 sont jugés par contumace) au mois de novembre 1941, le Tribunal Militaire de Toulouse prononce un acquittement et 15 condamnations, allant de six mois de prison à 20 ans de travaux forcés¹¹⁵. Quant au Tribunal Militaire d'Oran, il condamne 31 accusés (dont 30 sont d'origine espagnole) à des peines allant de 5 ans de prison aux travaux forcés à perpétuité pour « menées communistes » et « reconstitution de ligue dissoute »¹¹⁶.

Les verdicts ne sont pas beaucoup plus cléments quand les accusés sont de nationalité française. Le Tribunal Militaire de Toulouse condamne, le 20 novembre 1941, trois des six inculpés, dont un est jugé par contumace, à des peines de travaux forcés pour « menées de nature communiste ». Quant au Tribunal Militaire de Tunis, il condamne, pour le même motif, sept accusés, dont quatre sont de nationalité française, à des peines allant de un à dix ans de prison le 20 juillet 1942. Il avait, neuf mois plus tôt (le 23 octobre 1941), condamné un italien de confession juive à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour « distribution de tracts communistes »¹¹⁷.

113 7 NN 2495.

114 7 NN 2496.

115 7 NN 3153.

116 28P13 221.

117 7 NN 2492

117 7 NN 2492.

5) Quelles relations avec les mouvements de Résistance ?

Quels ont été les relations entre le Service et les mouvements de Résistance, qu'ils soient ou non affiliés au BCRA, sur la période considérée ? Il y a plusieurs éléments de réponse à la question posée.

5.1) Le Service exerce une surveillance à la fois régulière et attentive sur l'activité, les cadres dirigeants et les capacités opérationnelles (quand elles existent) des mouvements et/ou des réseaux de Résistance, qu'ils opèrent en zone libre ou, dans une moindre mesure, en zone occupée. On trouve dans les archives, tout au long de la période considérée, des notes, voire des dossiers, sur le Mouvement de Libération Nationale (qui deviendra « Combat » à la fin de l'année 1941), le mouvement et les publications du Général Cochet, le réseau « Alliance » (qui reste affilié à l'I.S jusqu'à l'été 1942), l'organisation qu'essaye de mettre en place le Colonel Groussard, le réseau Hector (qui est subventionné par le SR Air) et, à un degré moindre, la Confrérie Notre-Dame (parce que son activité se situe, pour l'essentiel, en zone occupée). La surveillance mise en place par le Service passe, entre autres, par l'interception du courrier, les interceptions téléphoniques ou télégraphiques et l'introduction d'agents infiltrés, notamment au MLN et, un peu plus tard, dans le groupe des « conjurés d'Alger »¹¹⁸.

5.2) La surveillance exercée sur les mouvements de Résistance dès le début de l'année 1941 s'étend à leurs dirigeants¹¹⁹. Ils font plus ou moins régulièrement l'objet d'une note de renseignement sur leur activité, leurs contacts, leurs écrits et les analyses ou les opinions qui leur sont prêtées, qu'il s'agisse d'Henri Frenay, du Général Cochet, du Général de La Laurencie ou du Commandant Loustaunau-Lacau. C'est d'autant plus surprenant qu'une partie au moins des cadres dirigeants du Service ont, parfois depuis longtemps, une relation directe et personnelle avec tout ou partie de ceux qui sont sous surveillance.

5.3) Le Service privilégie manifestement les mouvements où il a déjà un contact considéré comme naturel, qu'il s'agisse d'un H.C (comme c'est le cas à la Confrérie Notre-Dame) ou d'un officier, comme c'est le cas au MLN (où Paul Paillole connaît Henri Frenay depuis sa scolarité à Saint Cyr), au réseau Alliance (dont le SR est dirigé, à partir du mois de septembre 1940, par le Colonel Bernis, ex – membre du 2^{ème} Bureau pendant la Grande Guerre) ou au réseau Hector (dont le Général Bergeret, Secrétaire d'Etat à l'Air, et le Colonel Ronin, chef du SR Air, connaissent de longue date le principal dirigeant, le Colonel Heurtaux). C'est encore plus vrai quand il s'agit du Colonel Groussard (qui avait commandé en second l'Ecole Spéciale Militaire dans les années précédant la déclaration de guerre) ou du Commandant Loustaunau-Lacau (qui était bien connu, à des titres divers, dans l'institution militaire depuis

118 28P9 296. Le Capitaine Pillafort (qui sera tué à Alger par une balle française juste après le débarquement des troupes américaines) fait manifestement l'objet d'une attention particulière.

119 Ou à leurs proches collaborateurs, Maurice Chevance (pour ce qui concerne « Combat ») ou Maurice Coustenoble (pour ce qui concerne le réseau « Alliance ») par exemple.

le début des années 1930). Le Service travaille (ou travaille plus facilement) avec ceux qu'il connaît à la fois à titre personnel et à titre professionnel. Il donne le sentiment de leur faire spontanément confiance, parfois à tort.

5.4) Jusqu'au milieu de l'année 1941, le Service croit manifestement possible de fédérer, voire de centraliser l'activité d'une partie au moins des mouvements et/ou des réseaux qui privilégient le renseignement. On le voit au travers des rapports que Paul Paillole entretient avec Henri Frenay, le premier donnant l'impression de considérer le second comme un pourvoyeur d'informations qu'il reviendrait au Service de trier, de vérifier, de mettre en ordre et d'exploiter si et quand il y a lieu de le faire. Il doit rapidement déchanter, aucun des mouvements et / ou des réseaux n'entendant si peu que ce soit se placer sous la coupe d'une composante de l'Armée d'Armistice, si hostile qu'elle soit à l'occupant.

A supposer même qu'ils soient prêts à l'envisager, ils ne le pourraient pas dans la mesure où la prévention et la répression des « menées antinationales » amène le Service à s'en prendre à l'activité déployée par les services alliés et, plus encore, par les opposants au régime de Vichy en zone libre, ce qui engendre mécaniquement la méfiance et, à terme plus ou moins rapproché, la rupture¹²⁰. Elle sera consommée dans les premiers mois de l'année 1941, quand les arrestations commencent à augmenter sensiblement et à toucher des « profils » dont le seul mobile est la détermination à lutter, quoi qu'il arrive, contre l'occupant. Les cas de Michel de Camaret, de Pierre de Bénouville et de Roger de La Grandière (qui seront arrêtés en AFN et incarcérés au mois de février 1941) ou celui de Jean Gemälhing (chef du SR de « Combat », qui sera arrêté à Marseille au mois de novembre 1941) sont révélateurs à cet égard¹²¹.

5.5) On a reproché après - guerre au Service d'avoir contribué à démanteler un certain nombre de réseaux sur la période considérée. Même s'il n'est pas possible aujourd'hui d'établir sans conteste s'il en avait pris l'initiative ou si elle était plutôt le fait de la Surveillance du Territoire (ce qui est fréquent après l'entrée en vigueur du décret en date du 14 septembre 1941), les documents contenus dans les archives n'en permettent pas moins de s'interroger dans certains cas, notamment dans celui du démantèlement du réseau F2 au mois d'octobre 1941 à Marseille¹²².

Il y a un élément de contexte qu'il importe d'avoir à l'esprit pour essayer de comprendre et d'expliquer ce qui s'est passé dans un certain nombre de cas avant de porter le moindre

120 Voir à cet égard ce qu'écrit Jacques Baumel quand il évoque ses contacts avec le Q.G de T.R à Marseille : « Je me méfiais... Je savais trop bien, par ailleurs, que, à côté des réseaux nazis infiltrés en zone sud, ils commençaient de s'intéresser de très près aux réseaux anglo-saxons et, surtout, aux premiers réseaux gaullistes. Nous ne jouions pas exactement dans le même camp ». (« Résister, Histoire secrète des années d'occupation » Albin Michel, 1999).

121 Michel de Camaret, Pierre de Bénouville, Roger de La Grandière et Jean Gemälhing seront élevés au rang de Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle.

122 Le réseau F2 compte parmi les premiers réseaux de Résistance. Il a été créé dès le mois de juillet 1940 à l'initiative du Gouvernement Polonais en exil.

jugement (si tant est qu'on puisse ou qu'il faille le faire). La consultation des archives montre que le Service a pris rapidement conscience des ravages provoqués par les agents de pénétration que l'Abwehr essaie d'introduire dans les mouvements et/ou les réseaux dès avant la fin de l'année 1940. Il est amené à les constater dans des affaires aussi différentes que celle du réseau du Musée de l'Homme (qui « tombe » au début de l'année 1941 après avoir été infiltré par un agent du SD et par un agent de la GFP, tous deux étant de nationalité française) et celle du réseau Nemrod (qui est démantelé à la fin du mois de janvier 1941, le Commandant d'Estienne d'Orves ayant été trahi par son radio, lequel était un agent infiltré de l'Abwehr). Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres.

Ayant acquis le sentiment, pour ne pas dire la conviction, que les recrutements opérés par les réseaux de Résistance, voire par le BCRA, sont à la fois trop rapides et trop « approximatifs », ce que la chute du réseau Nemrod permet effectivement de penser¹²³, le Service, T.R dans le cas d'espèce, commence à développer, non sans raison dans le contexte de l'époque, une véritable paranoïa. Elle le porte in fine à penser qu'il est préférable de couper les ponts avec les agents et/ou les réseaux considérés comme « grillés », voire de les « lâcher » purement et simplement. C'est ce qui finit par arriver dans le cas du réseau F2 (lequel est décimé par une cascade d'arrestations tout au long du dernier trimestre 1941) et dans celui du réseau Hector (qui « tombe » au début du mois au mois d'octobre 1941 après avoir été infiltré par un V-Mann de l'Abwehr, Andreas Folmer)¹²⁴.

Loin que le Service ait monté en exergue ex post ce qui précède afin de l'utiliser, en temps utile, comme alibi, on en retrouve la trace explicite dans les archives. La note adressée par le chef de T.R, Paul Paillole, à sa hiérarchie le 18 novembre 1941 en témoigne éloquemment. D'abord parce qu'elle identifie précisément une partie au moins des agents infiltrés par l'Abwehr soit dans les services alliés, soit dans les mouvements de Résistance. Ensuite parce qu'elle établit, éléments de preuve à l'appui, que les réseaux de l'I.S, ceux du SR Interallié et ceux du SR Air (à commencer par le réseau Hector) sont « truffés d'agents doubles ». Enfin parce qu'elle propose d'en tirer les conséquences en recommandant de « couper les branches pourries », c'est-à-dire de sacrifier sans état d'âme les mouvements et/ou les réseaux considérés comme « faisandés »¹²⁵. Le Commandant Paillole n'hésite

123 L'enquête diligentée ex post révélera que l'opérateur radio du Commandant d'Estienne d'Orves, Alfred Gaessler, était germanophile et que son père était un sympathisant assumé du nazisme. Il aura dénoncé les 34 membres du réseau. 27 seront jugés et 9 condamnés à mort.

124 119 personnes seront arrêtées et 77 maintenues en détention. Une bonne partie d'entre elles seront condamnées soit à la peine de mort, soit aux travaux forcés. Dans le long exposé qu'il fera le 6 juin 1942 devant les cadres du Service, le Commandant Paillole dira : « Il (i.e le Colonel Heurtaux) a été arrêté avec tous ses collaborateurs après que nous lui avons fait dire : Attention ! Vous avez des provocateurs chez vous ».

125 « La destruction immédiate de toutes les organisations gaullistes et étrangères, ainsi faisandées, doit être entreprise sans égard pour les quelques personnalités qui pourraient être compromises. Il va sans dire que les SR parasites doivent subir le même sort (7 NN 2679).

Il est à noter que le Commandant Paillole avait déjà adressé à sa hiérarchie une note à peu près similaire le 25 juin 1941.

d'ailleurs pas à écrire qu'il « a déjà pris l'initiative de provoquer la destruction des branches polonaise et belge du SR Interallié ». Il reviendra sur le sujet dans la conférence qu'il prononce au mois de juin 1942 en visant plus particulièrement les réseaux liés au BCRA¹²⁶.

6) Conclusion

A la fin du mois de mai 1941, le Colonel Rivet demande à Henri Frenay de passer le voir. Il lui propose de poursuivre ce qu'il fait à la tête du MLN à la fois dans le cadre et pour le compte du Service¹²⁷. Henri Frenay refuse et explique précisément pourquoi : « Je ne veux pas avoir un jour, en moi, un conflit entre le devoir d'obéissance et les devoirs que me commandera probablement l'action que j'ai entreprise. Je suis prêt, si nécessaire, à la rébellion contre le pouvoir et je me sens, en conscience, libre de le faire le cas échéant... Vous, mon Colonel, vous obéirez parce que, sous l'uniforme, vous ne devez et ne pouvez faire autrement. Alors sera perdu tout ce que l'Armée aura fait, tenté ou simplement espéré ».

Le propos d'Henri Frenay avait un caractère prémonitoire. Il posait les termes du dilemme auquel le Service était et, plus encore, allait être confronté jusqu'au mois de novembre 1942, c'est-à-dire un conflit croissant entre le « devoir d'obéissance » et le « devoir patriotique ». C'est ce que vont vivre les cadres dirigeants du Service pendant près de deux ans, le Colonel Rivet notamment, comme on le devine à la lecture de son journal de marche.

Le Service pouvait-il être et agir à la fois dans le système et hors du système, voire contre le système ? Il a essayé de le faire en optant pour une stratégie « tous azimuts », c'est-à-dire en luttant prioritairement contre les entreprises de l'Axe tout en essayant de donner, bon gré mal gré, des gages au Gouvernement de Vichy en s'en prenant aux services alliés, à la France Libre et aux mouvements de Résistance qui s'affirmaient au fil du temps. Est venu un moment où le double jeu n'a plus été possible car la « ligne » du Service a fini par ne plus être compatible avec celle du pouvoir politique. L'invasion de la zone libre interviendra à point nommé pour clarifier ce qui devait l'être et pour permettre aux dirigeants et aux personnels du Service de choisir irrévocablement leur camp. C'est ce que la plupart d'entre eux feront soit en rejoignant Alger, soit en plongeant dans la clandestinité.

126 « Tous les groupements gaullistes qui ont fonctionné en zone occupée et qui avaient une certaine importance étaient aux mains des boches »

Dans un registre un peu différent, le Capitaine Lassalle évoque à la fois sa nomination et sa mission à la tête du BMA de la 14^{ème} DM (Lyon) au mois d'août 1940 : « Bureau de la surveillance, de plus en plus délicate, des mouvements gaullistes, surveillance allant néanmoins jusqu'à se faire protectrice face à la pénétration allemande, ce qui ne sera pas un vain mot » (1 K 796).

127 « Pourquoi ne seriez vous pas, en quelque sorte, une antenne très avancée, spécialisée, très secrète de notre Service ? » demande le Colonel Rivet à Henri Frenay (« La nuit finira », pages 143 à 146).

